Wallonie patrimoine SPW

La Lettre du Patrimoine

WALLONIE INSTITUT DU PATRIMOINE

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

[Trimestriel • Juillet - Août - Septembre 2017 • N° 47 • Bureau de dépôt : Liège X • P501407]

La formation au service de l'emploi

La charpente de l'abbatiale. Photo G. Focant © SPW

Le mardi 30 mai 2017, le Ministre du Patrimoine, Monsieur Maxime Prévot, s'est rendu au Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » afin de mettre en valeur deux projets menés par l'équipe du Centre dans le cadre de l'Alliance Patrimoine-Emploi. Mise sur pied dès la fin 2015, l'Alliance Patrimoine-Emploi est composée de trois axes regroupant les thèmes de la formation, des marchés publics et du financement. L'objectif de cette Alliance est simple. Il s'agit de consolider voire d'augmenter le taux d'emploi dans le secteur du patrimoine et de garantir la qualité des travaux sur les chantiers de restauration. Organisée en une série de mesures détaillées, l'Alliance se concrétise par un réseau de partenaires actifs, issus des domaines de la construction, du patrimoine, de l'enseignement, de la formation et du mécénat/financement ainsi que de nombreuses institutions wallonnes.

Le 30 mai, le Ministre a donc commencé sa visite par le chantier de restauration de l'abbatiale de la Paix-Dieu qui a débuté en avril 2017. Datant du début du XVIII[e] siècle, l'église abbatiale de cette ancienne abbaye cistercienne est le bâtiment emblématique du site mais également le dernier monument en attente de restauration. Le programme d'affectation du monument est organisé en salles de cours et ateliers destinés à la formation aux métiers du patrimoine dispensée par le Centre.

Le chantier a été divisé en quatre lots séparés. Trois lots ont été attribués par marchés publics pour le gros œuvre et la coordination, la couverture en ardoises naturelles et les menuiseries extérieures. Concernant le lot « charpente », l'Institut du Patrimoine wallon a décidé de réaliser les travaux de restauration dans le cadre d'un chantier-école organisé par le Centre des métiers du patrimoine.

Le chantier-école de la charpente est inséré comme un lot à part entière dans l'ensemble des travaux de restauration de l'église. Il représente un nouveau défi de formation pour le Centre de la Paix-Dieu puisque le chantier-école est programmé sur une durée de huit mois, d'avril à novembre 2017. Ce chantier est également l'occasion de mettre en évidence la formation en alternance organisée par un partenaire de l'IPW, l'IFAPME. Les huit stagiaires apprentis sélectionnés pour le chantier suivent leur formation en charpenterie à l'IFAPME et ont choisi cette belle opportunité d'intégrer le chantier de l'abbatiale comme stage en entreprise.

Dans ce contexte, lors de sa visite, le Ministre du Patrimoine a découvert les éléments de charpente déposés au sol, protégés sous un chapiteau, qui est devenu le temps du chantier, l'atelier de formation. Après avoir rencontré les apprentis et leurs formateurs, le Ministre a visité le chantier en hauteur, sous la toiture de protection du bâtiment en compagnie de l'auteur de projet, M. Alain Dirix, et des entreprises Bajart, pour le gros œuvre, et Lesenfants, pour la couverture en ardoises.

Dans un second temps, une cérémonie officielle s'est tenue dans la salle Rennequin Sualem sous la charpente du bâtiment du quartier des Hôtes. La cérémonie clôturait le projet +16 de l'axe Formation de l'Alliance Patrimoine-Emploi, à destination des écoles techniques et professionnelles et des Communes wallonnes.

En effet, pour sa première édition, un appel avait été lancé au printemps 2016 à toutes les Communes wallonnes et les écoles techniques et professionnelles, options construction et artistique, afin qu'elles s'associent et posent la candidature d'un bien communal pouvant accueillir un chantier de formation. Ce chantier-école de restauration devait être réalisé par les jeunes de l'établissement scolaire partenaire, encadrés par des formateurs du Centre de la Paix-Dieu. Au total, 24 dossiers de candidature ont été réceptionnés et six d'entre eux ont été sélectionnés sur les communes de Bassenge, Braives, Fontaine-l'Évêque, Marche-en-Famenne, Onhaye et Verviers.

L'objectif principal de ces chantiers est de placer les jeunes dans un véritable contexte de chantier de restauration. Ces adolescents suivent déjà un parcours scolaire dans des filiales techniques et professionnelles du domaine de la construction. Intégrer un chantier de restauration est souvent une première expérience pour eux. Comme en témoignent les capsules vidéo réalisées sur les chantiers (voir le site www.alliancepatrimoineemploi.be), ces futurs maçons prennent conscience des spécificités des techniques en lien avec le bâti ancien. Ils découvrent souvent de nouvelles méthodes de travail et un savoir-faire particulier en adéquation avec les éléments en place.

La cérémonie organisée à la Paix-Dieu a rassemblé les 45 jeunes ayant participé aux chantiers de restauration, leurs professeurs et directions mais également les représentants des Communes et les partenaires de l'Alliance Patrimoine-Emploi et spécifiquement, ceux ayant soutenu le projet +16, la Confédération Construction Wallonie (CCW), Constructiv, la Fondation rurale de Wallonie (FRW), Qualité Village Wallonie (QVW), les Plus beaux villages de Wallonie. Une attestation de participation ainsi que le livre de l'IPW intitulé *Les Gestes du Patrimoine* et un bon cadeau offert par Constructiv ont été remis par le Ministre du Patrimoine, le président de la CCW et le président de Constructiv à chacun des jeunes.

Pour sa deuxième édition, l'appel à projet +16 se focalisera sur la liste du Petit Patrimoine populaire wallon pour le choix des biens patrimoniaux. La remise des dossiers se clôturera le 30 septembre 2017.

Enfin, en septembre 2017, le Centre de la Paix-Dieu proposera également deux formations longues et diplômantes en partenariat avec l'IFAPME et son Centre de Villers-le-Bouillet. Toujours dans un souci d'amélioration de la qualité d'exécution des chantiers de restauration et portées dans le cadre de l'Alliance Patrimoine-Emploi, les formations de « Gestionnaire de chantiers patrimoine » et « Maçon du Patrimoine » ouvriront leurs portes à un groupe d'une dizaine des stagiaires. Ces formations diplômantes, dont les cours sont organisés sur une année soit sous la forme continuée soit en alternance en entreprise, ont pour objectif de former des hommes et des femmes de terrain pouvant appliquer les compétences acquises en formation sur les chantiers de restauration et en entreprises (voir également en page 17).

Voies d'eau, de terre et de fer. Patrimoines et RAVeL : les Journées du Patrimoine 2017

Lever du rideau…

À la pointe de l'île Monsin (Liège), le premier évènement des Journées du Patrimoine, et non le moindre, marquera le début des festivités. La soirée inaugurale se veut particulièrement féerique. Lumière, jeux de feu, déambulations, acrobaties, animaux, musique, feu d'artifice… créeront une ambiance joyeuse entre ciel et eau et donneront le ton au week-end.

Acte 1 : le thème

En 2017, la 29e édition des Journées du Patrimoine vous invite sur les routes du patrimoine avec le thème « Voies d'eau, de terre et de fer. Patrimoines et RAVeL ». Chaque année, ce rendez-vous majeur attire des centaines de milliers de visiteurs en Wallonie.

La nouvelle thématique combine deux orientations : d'une part, la fonction des monuments patrimoniaux (patrimoine fluvial, ferroviaire et anciens chemins), et, d'autre part, leur localisation ; les deux axes étant reliés par le RAVeL.

En d'autres termes, le thème de cette année favorisera l'accès aux bâtiments patrimoniaux via la mobilité durable et permettra aux visiteurs de profiter du patrimoine autrement. À pied, à vélo ou en bateau, les visiteurs seront invités à partir à la découverte du patrimoine fluvial, ferroviaire et des anciennes routes mais aussi d'autres sites situés le long des voies d'eau (navigables ou l'ayant été, comme la Meuse et l'Ourthe), du rail, des chemins historiques ou dans une emprise de 1,5 km de part et d'autre du RAVeL.

Né en 1995, le RAVeL, Réseau autonome des Voies lentes, couvre plus de 1.350 km en Wallonie. Il est issu de la transformation des chemins de halage et des anciennes lignes de chemin de fer en voies vertes pour piétons et véhicules non motorisés. Le succès du RAVeL a été quasi immédiat : son intégration dans la vie quotidienne de milliers d'usagers n'a cessé de croître. Depuis lors, le réseau ne cesse de s'étendre et de s'améliorer.

Acte 2 : en route, maintenant !

Vous disposez d'**une demi-journée** ? Laissez-vous tenter par ces deux programmes, même s'il s'agit seulement de suggestions parmi d'autres.

Nous vous proposons d'enfourcher votre vélo et de suivre les RAVeL 142 et 147 qui relient les entités de Jodoigne, Perwez, Thorembais, Ramillies et d'Orp-Jauche. Des richesses insoupçonnées et des nouveautés jalonnent le parcours : le CEPES, ancienne école normale pour jeunes filles de la Province du Brabant, le château de l'Ardoisière, dont la restauration a duré trois ans, et/ou les gares de Perwez et de Thorembais, généralement fermées au public.

Au Luxembourg, vous aurez également l'occasion de visiter des monuments inscrits pour la première fois au programme : le château de Freux, dans la commune de Libramont-Chevigny, qui ouvre exceptionnellement ses portes, les anciens moulin et tannerie de Martelange, le musée du Tramway touristique de l'Aisne à Melreux ou la gare de Marbehan qui s'offre pour deux jours un resto éphémère dans la salle des Pas perdus…

Le château de l'Ardoisière à Jodoigne © C. Vossen

Le port de plaisance d'Ath. Photo F. Minet © Ville d'Ath

La Tour des Finances à Liège © Minfin

Le deuxième week-end de septembre est pour vous l'occasion de passer **une journée** en famille ? Les enfants ne sont pas oubliés lors des Journées du Patrimoine. À Namur-même, de nombreux sites accueillent des enfants de tout âge : les Bateliers, nouveau pole muséal et culturel, où des ateliers sont proposés pour les enfants de 5 à 11 ans, le traditionnel TreMA organise plusieurs fois sur les deux jours le jeu *Les chemins de pèlerinage* ou, pour les familles qui ne renâclent pas à un peu d'exercice physique, un circuit à pied le long de la Meuse, adapté à de jeunes jambes. Une envie de prolonger l'ambiance des vacances ? Direction Hastière ou Anhée. Bonimenteurs, carnets de voyage et navettes en bateau animeront gaiement les visites patrimoniales.

Sans oublier le carnet de découvertes *Le Patrimoine, c'est quoi ?* et les fiches sur la thématique 2017 à remplir en famille en s'amusant !

Vous êtes un passionné de patrimoine, prêt à lui consacrer **un week-end** entier ? Excellent, vous ne serez pas déçu.

Commencez par Ath, où le thème est représenté dans son entièreté : l'eau et le port de plaisance, le rail et le viaduc d'Arbre ainsi que les chemins et l'inauguration de la *via Tenera*.

Continuez par La Louvière et Le Roeulx et émerveillez-vous devant les différentes installations du canal du Centre historique, étape véritablement incontournable cette année de centenaire. Un spectacle son et lumière grandiose sur le site de l'ascenseur n° 4 à Thieu est prévu le samedi soir.

Enfin, terminez en beauté ce week-end par Fontaine-l'Évêque ou Lobbes. Des circuits balisés vous feront découvrir la vallée de la Sambre et ses joyaux : la collégiale Saint-Ursmer, le château Grignard, etc.

De l'autre côté de la Wallonie, Liège est cette année la capitale du patrimoine. Rien moins que 26 activités vous y attendent. Vous aurez l'embarras du choix : une croisière sur la Meuse, des circuits guidés dans les quartiers de Fragnée et de Coronmeuse (parmi d'autres), des visites de musées (Archéoforum, musée des Transports en commun de Wallonie, musée Curtius, musée de la Métallurgie et de l'Industrie, etc.), un panorama de la ville depuis le 25e étage de la Tour des Finances, des visites guidées des églises Saint-Jacques et Saint-Jean-en-Isle, une redécouverte du rail liégeois… À cette allure, les deux jours seront très vite remplis.

Baissez le rideau

Fourbu, laissez vos baskets, votre vélo ou tout autre engin roulant non (ou très peu…) motorisé, profitez d'une nuit reposante bien méritée et en forme pour lundi matin !

En guise d'épilogue, pour que la fête soit complète pour tous, vingt sites ont été audités par l'asbl Access-I et présentent une accessibilité certifiée. Huit activités adaptées sont également proposées lors du week-end. Vous en trouverez la liste sur le site Internet de l'asbl (www.access-i.be).

Le patrimoine en fête à Liège
spectacle inaugural
Vendredi 8 septembre à 21h30
Mémorial Albert Ier
Rue de l'Île Monsin, 4020 Liège

Plus d'informations
Secrétariat des Journées du Patrimoine
Tél. +32 (0)85/27 88 80
Numéro vert 1718
info@journeesdupatrimoine.be
www.journeesdupatrimoine.be
Facebook journeesdupatrimoinebe
Twitter #JPenwallonie

Le futur Code wallon du Patrimoine, le premier du genre

Sur proposition du Ministre du Patrimoine, le Gouvernement wallon a approuvé, en première lecture, l'avant-projet de décret mettant en place le premier Code wallon du Patrimoine. Ce Code ambitieux va enfin rassembler toutes les dispositions en matière de Patrimoine dans un seul et même texte, ce qui permettra notamment de faciliter et de simplifier les démarches administratives pour les propriétaires de biens classés.

Depuis l'adoption, par le Parlement de Wallonie, du Code du Développement territorial (CoDT) en juillet 2016, patrimoine et aménagement du territoire sont amenés à fonctionner de façon autonome bien que leur articulation reste fondamentale.

La création d'un Code propre au patrimoine s'imposait donc puisque la politique du patrimoine mérite et nécessite une législation claire, simplifiée dans ses arcanes et accélérée par notamment l'introduction de délais de rigueur. De plus cette réforme va de pair avec l'organisation de la nouvelle Administration unique qui en aura la charge dès le 1er janvier 2018, l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP).

Par cette réforme sont mises en place des procédures clairement définies et moins contraignantes pour les propriétaires. Concrètement, le nouveau Code adapte la réglementation antérieure et se dote d'outils de gestion novateurs. Il prévoit notamment :

- l'établissement **d'outils d'aide à la décision** : inventaire unique du patrimoine, carte du zonage archéologique et fiche patrimoniale des biens immobiliers. Ces outils viendront structurer la gestion des biens patrimoniaux et permettront de motiver les remises d'avis, les prescriptions et l'octroi des subsides par la future Agence wallonne du Patrimoine ;
- la mise en place d'un **permis conjoint urbanisme-patrimoine** en matière d'actes et travaux de restauration sur les monuments et les ensembles architecturaux classés. Cette mesure remplace la double procédure actuelle qui consiste à faire précéder un permis d'urbanisme par la délivrance d'un certificat de patrimoine ;
- la mise en place de **responsables régionaux du Patrimoine** qui auront pour mission la délivrance de permis et d'avis pour les travaux touchant le patrimoine. Ces responsables travailleront en étroite collaboration avec les Fonctionnaires délégués à l'Urbanisme de manière à renforcer les nécessaires articulations transversales tout en assurant une présence sur le terrain ;
- la création de « **Périmètres d'intérêt patrimonial** » (PIPa) qui identifieront les zones privilégiées retenant l'attention des gestionnaires du patrimoine, autour des biens classés et inventoriés, en application des conventions internationales auxquelles la Wallonie adhère. Ces PIPa remplaceront à terme plusieurs outils existants (zone de protection, zone tampon, etc.) au bénéfice d'un outil de gestion unique et spécifique au patrimoine, qu'il concerne les biens classés ou non.

Ce nouveau décret s'inscrit pleinement dans la préoccupation portée par les rédacteurs du CoDT en matière de simplification administrative et de clarification des procédures. Le Code du Patrimoine prévoit notamment :

- la **réduction des délais d'instruction** de la procédure de classement. Cette procédure passe de minimum 210 jours à 135 jours maximum ;
- la **disparition du certificat de patrimoine** dont les procédures, exigences et délais posent régulièrement question actuellement, notamment par le fait que le dossier d'exécution des travaux (plans, métrés, cahier des charges) doit être établi avant même la demande de permis ;
- la **délivrance des permis conjoints urbanisme-patrimoine** par la Région et non plus par les Communes (environ 50 dossiers concernés sur les 150 permis/an) ;
- la **mise en place de délais de rigueur** dans le cadre de l'obtention du permis conjoint permet de passer d'un minimum de 315 jours (délai incertain de l'obtention du certificat de patrimoine) à un maximum de 200 jours (délai de rigueur) ;
- la mise en place d'une **procédure unique de simple information** pour les travaux ne nécessitant pas de permis d'urbanisme, au lieu de trois actuellement (déclaration préalable, mesures conservatoires d'urgence et maintenance, avec une différenciation budgétaire selon les cas) ;
- la mise en place **d'un seul processus de remise d'avis** émanant de l'AWaP pour les travaux en site classé, en zone de protection et dans les futurs PIPa ;
- la **formalisation d'une procédure d'information systématique** (et non plus aléatoire) pour les travaux situés dans une zone où la présence de vestiges est avérée (zone sensible) de la carte du zonage archéologique. Aujourd'hui, toutes les demandes de permis, quelles qu'elles soient, sont analysées par les services de l'archéologie de la DGO4 du Service public de Wallonie. Désormais, seuls les travaux prévus dans cette zone génèreront une information préalable obligatoire.

Par ailleurs, le nouveau Code organise trois catégories de biens pour lesquels les processus administratifs sont adaptés en fonction de la nature et du statut du bien. Ainsi,

- pour les **monuments classés et les ensembles architecturaux :**
  - une information préalable de la part du propriétaire est nécessaire pour les actes et travaux d'entretien et de maintenance qui ne demandent pas de permis d'urbanisme ainsi que pour les mesures et travaux conservatoires d'urgences,
  - la délivrance d'un permis conjoint accordé par le Fonctionnaire délégué à l'Urbanisme et par le Responsable régional du Patrimoine est obligatoire pour les actes et travaux de restauration ;
- pour les travaux dans les actuels **sites classés et les zones de protection et** dans les futurs **périmètres d'intérêt patrimonial,** le Responsable régional du Patrimoine remettra un avis simple qui sera reproduit dans l'avis conforme du Fonctionnaire délégué de l'Urbanisme ;
- pour la **couche sensible de la carte du zonage archéologique** : une information préalable de l'AWaP est obligatoire en amont de la demande de permis dans la zone sensible.

Le renouvellement de la **Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles** sera l'occasion d'adapter son fonctionnement aux nouvelles procédures. Ses missions seront notamment recentrées sur la création des périmètres d'intérêt patrimonial, sur les remises d'avis en matière de permis conjoints sur biens classés et dans le processus d'autorisation des fouilles archéologiques.

Enfin, selon la Confédération de la Construction wallonne, le patrimoine constitue un **levier économique** important, grand pourvoyeur d'emplois. En effet, par million d'euros investi dans la restauration du patrimoine, 18 emplois directs sont créés (pour 12 emplois dans le secteur de la construction de façon générale). Le Code du Patrimoine facilitant les procédures, l'Alliance Patrimoine-Emploi lancée en janvier 2016, le nouveau décret permettant l'exemption conditionnée des droits de succession et de donation sous réserve de travaux de restauration sur les biens classés ainsi que les mesures prises contre le dumping social constitueront une possibilité inégalée d'offrir des emplois qualifiés, via les entreprises wallonnes spécialisées en la matière.

Il s'agit en conclusion de donner au patrimoine toutes les dispositions nécessaires pour qu'il puisse fonctionner en toute autonomie. Le futur Code du Patrimoine proposera une gestion simplifiée et plus claire des dossiers, ce qui aura pour effet d'apporter une légitimité au patrimoine wallon. La simplification administrative devrait en effet ravir les propriétaires de biens classés publics ou privés ainsi que tous les acteurs, professionnels et passionnés, pour un meilleur patrimoine.

Aide à la décision d'abattage d'un arbre et mise en œuvre selon le contexte (FARCC n° 02.0114.01.01)

NB : Cette fiche conseil est une approche synthétique de la thématique. Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme exhaustive et doit être lue avec la prudence qui s'impose. Dans tous les cas, celle-ci doit être confrontée à la réalité de l'intervention *in situ* et à la philosophie de la restauration. Le SPW ne peut être considéré comme responsable des interprétations liées à cette fiche.

L'ensemble des FARCC est téléchargeable gratuitement sur le site : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine/index.php/restauration.

- **Mots clés :**

Arboriste, grimpeur-élagueur, diagnostic intégré, ravageur, défaut mécanique, tomographie, test de traction, cible, QTRA, vieillissement, taille raisonnée, taille d'accompagnement, haubanage, étayage, abattage, dessouchage

- **FARCC associées :** /

- **Historique :**

Héritage d'un long passé forestier, notre vision de l'arbre s'est souvent restreinte à limiter son rôle à sa seule fonction économique : charpente, menuiserie, bois de chauffage, etc. Aujourd'hui, notre regard sur l'arbre a changé. Il ne s'agit plus seulement d'une planche mais d'un véritable « être vivant » à qui on attribue également un rôle paysager, social et culturel.

Ces vingt dernières années, de très nombreuses recherches scientifiques nous ont aidés à mieux comprendre son architecture et son développement. Ainsi, on peut affirmer que la gestion de l'arbre par taille d'entretien raisonnée est une méthode lui garantissant sa longévité tout en étant la plus rentable économiquement. De même, des méthodes de diagnostics visuels ont été élaborées (VTA ou méthode d'analyse de diagnostic de l'état mécanique par le professeur Claus Mattheck et son équipe), SIA (statistique intégrée de l'arbre par Monsieur Lothar Wessolly, etc.) qui, associées parfois à des outils modernes (tomographe, test de traction, etc.), sont de parfaits outils d'aide à la décision du maintien ou non d'un arbre vieillissant. L'abattage d'un arbre ne pourra donc plus s'envisager qu'après réalisation d'une analyse de risque (QTRA, évaluation quantifiée des risques associés aux arbres) liant probabilité de rupture de tout ou partie de l'arbre à une cible potentielle (présence à proximité d'infrastructures, de personnes, etc.).

- **Documents techniques associés :**

L'arbre un être vivant !, éd Weyrich, Arboresco et Service public de Wallonie, 2009.

- **Bref aperçu de l'état des connaissances actuelles :**

Diverses méthodes (architecturales, physiologiques et mécaniques) existent pour évaluer l'état sanitaire d'un arbre. Un diagnostic intégré, croisant à la fois aspects physiologiques et mécaniques, doit être privilégié.

L'ébranchage du houppier. Photo D. Moray © SPW

La fixation des branches plus conséquentes. Photo D. Moray © SPW

Approche d'un diagnostic sanitaire

Préalablement au diagnostic, il y a lieu de connaître l'espèce de l'arbre avec ses caractéristiques et ses exigences propres. L'époque d'observation de l'arbre peut impacter également le résultat de l'examen. Il est parfois utile de réexaminer l'arbre en saison de végétation ou en période de fructification des champignons pour avoir un avis totalement circonstancié.

Diverses méthodes d'approche de l'arbre existent en fonction de l'objectif recherché par l'examinateur. Elles reposent toutes sur une analyse visuelle préalable :

- observation du contexte, du milieu, nature du sol (sol remanié ?), présence de source polluante, environnement végétal, exposition, fréquentation du site ;
- établissement d'un historique : rétroactes des interventions d'entretien et d'évènements (tempêtes, travaux, etc.) ;
- évaluation de la vigueur de l'arbre (bon, dépérissant avec réaction ou non), recherche des causes éventuelles du dépérissement (ravageur et/ou facteur anthropique). Il est à noter qu'un même symptôme peut provenir de causes très différentes (par exemple, le jaunissement des feuilles peut provenir d'une sécheresse comme d'un empoisonnement par herbicide) ;
- recherche des différents défauts mécaniques majeurs au niveau du collet, du tronc et des charpentières de l'arbre.

L'analyse visuelle peut être complétée dans certains cas par l'utilisation d'outils intrusifs (carottage, résistographie) ou non (fluorescence, tomographie à ondes sonores ou à impédance électrique, test de traction). Bien que les méthodes non intrusives soient à privilégier, le choix des outils est laissé à la libre appréciation de l'expert. Plusieurs méthodes peuvent être combinées.

Tout diagnostic doit obligatoirement se terminer par des conseils de gestion (rien à faire, à revoir dans un délai de, abattage, haubanage, étayage, élagage, etc.).

Données de base avant décision d'abattage

La décision d'abattage d'un arbre ne doit pas seulement être prise en fonction de la probabilité de rupture de tout ou partie de l'arbre (déterminé par le diagnostic intégré) mais en y intégrant la notion de cibles potentielles situées à proximités de l'arbre (QTRA). La notion de dangerosité est intimement liée à l'impact qu'un arbre aurait sur son environnement

Le sciage des branches. Photo D. Moray © SPW

immédiat en cas de chute. Un arbre mort sur pied n'est pas dangereux s'il est isolé dans une prairie et ne doit pas, a priori, être abattu.

Le descriptif du démontage ou d'abattage d'un arbre permet de considérer que le maximum de précautions est mis en place afin de préserver l'environnement de l'arbre à abattre.

- **Aide à la prescription :**

Réaliser l'état des lieux avant abattage (photographie datée).

Mise en œuvre d'un abattage directionnel, lorsque le contexte le permet :

Ébrancher le houppier, si nécessaire.
Définir l'axe de chute des fractions du tronc ou du fût et/ou fixer des câbles de traction qui dirigent la chute du tronc.
Dégager le sol des graviers ou du revêtement et découper les empâtements du tronc.
Scier le tronc à une hauteur de 10 cm à partir du sol dégagé ou dessouchage.
Dessoucher manuellement ou rogner selon le contexte et prévoir le remplissage du fossé laissé.
Découper le bois sur place.
Enlever et mettre en décharge l'ensemble des produits non exploitables, ceux-ci ne peuvent être brûlés sur place.
Nettoyer et remettre en état les lieux.

Mise en œuvre d'un abattage par démontage, méthode mise en œuvre lorsque le contexte le nécessite :

Ébrancher le houppier.
Fixer les branches plus conséquentes à un câble avant découpe.
Scier les branches et les diriger au sol en veillant à préserver le contexte.
Fixer les fractions du tronc avant découpe.
Scier le tronc et descendre les fractions au sol en veillant à préserver le contexte.
Dégager le sol des graviers ou du revêtement et découper les empâtements du tronc.
Scier le tronc à une hauteur de 10 cm à partir du sol dégagé ou dessouchage.
Dessoucher manuellement ou rogner selon le contexte et prévoir le remplissage du fossé laissé.
Découper le bois sur place.
Enlever et mettre en décharge l'ensemble des produits non exploitables, ceux-ci ne peuvent être brûlés sur place.
Nettoyer et remettre en état les lieux.

La définition de l'axe de chute par rapport au contexte. Photo D. Moray © SPW

Le sciage du tronc. Photo D. Moray © SPW

Remarques :

La plupart des abattages sont suivis d'une plantation dite de « compensation ».
Veiller à tenir compte de l'accessibilité à la zone d'intervention.
Veiller à ce que le matériel nécessaire aux opérations soit adapté au contexte, lors de la mise en œuvre.

Fiche coordonnée par Frédérique Desmet,
SPW / DGO4 / Patrimoine /
Direction de la restauration du patrimoine

Classements et subsides récents à la restauration

Une fois n'est pas coutume, la liste des nouveaux classements débute par celui non pas d'un édifice *stricto sensu*, mais d'un orgue. Pièce exceptionnelle du mobilier de l'église Saint-Maximin de Gesves, l'instrument est l'œuvre du facteur français Aristide Cavaillé-Coll (1811-1899). Très fidèle à son état d'origine, cet orgue se démarque tant par ses qualités esthétiques que musicales, la marque de fabrique de ce facteur emblématique du XIXe siècle. Cet instrument d'exception daté de 1871 est le résultat d'une commande du comte de Limminghe et de son épouse pour l'église qui avoisine le parc enserrant leur demeure. Nettoyé et réparé en 2010, il est à ce jour le seul orgue Cavaillé-Coll intact conservé en Belgique et pourrait à l'avenir profiter aux jeunes musiciens.

La commune de Jodoigne compte depuis peu un nouveau monument classé. Il s'agit de la ferme d'Awans, située à Sart-Mélin. Cet ensemble, qui conserve son apparence du XVIIIe siècle, se présente sous la forme d'un quadrilatère enserrant une cour pavée dans lequel se distingue nettement un corps de logis et une tour-porche précédée d'une drève. Cette dernière arbore encore le millésime « 1754 » et les armes des Awans. Une grange et un chartil occupent la seconde aile tandis que des étables sous fenil se répartissent dans les deux dernières. Sans doute le plus caractéristique, le logis se présente sous la forme d'une construction de deux niveaux aux façades identiques, un souci de symétrie qui s'applique également à la disposition des pièces intérieures. Châssis à petits-bois et barreaux, voussettes, menuiseries de porte, quincaillerie ancienne et placards muraux sont d'autres exemples qui démontrent tout l'intérêt de cette demeure.

Le stade des Jeux de la citadelle de Namur. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Ensemble indissociable du développement touristique de la citadelle de Namur, le stade des Jeux et le théâtre de Verdure bénéficieront d'un accord-cadre de 12 millions € courant sur une durée de 10 ans afin d'en financer la restauration. Inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, ce complexe a fait l'objet en 2011 d'une fiche d'état sanitaire destinée à déterminer l'ensemble des pathologies dont souffre le monument et de chiffrer le coût des travaux de restauration nécessaires pour lui rendre tout son lustre ainsi que sa place de maillon indispensable du dispositif touristique de la citadelle.

Un subside d'un peu moins de 988.500 € a été réservé à la restauration des toitures et des charpentes de l'église Saint-Joseph de Namur. Cette église est en effet fermée au public depuis quelques années suite à la mise en lumière de faiblesses dans sa structure. Cette charpente de la première moitié du XVII[e] siècle a été fortement mise à mal par le temps et les infiltrations d'eau, entraînant un affaissement important du faîtage.

Enfin, la restauration de l'orgue de la chapelle Saint-Sang à Braine-l'Alleud sera elle aussi soutenue par un subside d'un montant d'un peu plus de 529.500 €. Cet instrument hébergé dans un monument inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie est une œuvre du milieu du XVIII[e] siècle composée de deux buffets symétriques et d'un positif situé en balustrade. Restauré à plusieurs reprises, l'orgue présente un état typique du XX[e] siècle, qui ne permet plus d'exécuter le répertoire de l'époque de sa création. L'objet de la restauration est de récupérer cet état originel, ce qui équivaut à reconstruire à l'identique les parties instrumentales, en se basant sur les matériaux, usages, méthodes, tailles et mesures initiales.

La perche couverte de Genval : un dernier témoin d'une pratique populaire en Wallonie

La localité de Genval peut s'enorgueillir d'abriter un des derniers témoins d'une pratique séculaire en Wallonie : le tir à la perche. Issue de l'époque médiévale, cette discipline, particulièrement en vogue au XIX[e] siècle, était bien implantée dans nos contrées. Jadis, au sein de nos villes et de nos villages, se dressait un mât appelé « perche » qui avait pour vocation de réunir les habitants autour de joutes de tir à l'arc. Le but du jeu consistait à décrocher une ou plusieurs cibles empanachées hissées au sommet de la perche. La difficulté résidait bien sûr dans la taille de ces cibles, plus petites qu'un dé à coudre, et dans l'obligation peu naturelle de tirer à la verticale.

Les perches couvertes semblent être nées de la nécessité d'assurer le tir en période hivernale. Dans l'entre-deux-guerres, elles couvraient la quasi-totalité des provinces de Hainaut, du Brabant et de Flandres où elles s'élevaient parfois au cœur même des villes et villages, induisant une forme de paysage urbain aujourd'hui totalement révolue et oubliée.

Dès après la Seconde Guerre mondiale, et contrairement à ce que l'on constate en région flamande, l'engouement pour le tir à l'arc en Wallonie s'essouffle. Les perches, couvertes ou non, sont démontées les unes après les autres. Aujourd'hui, seules subsistent deux perches couvertes : la perche de Genval, construite entre 1922 et 1928, et la perche d'Harchies (commune de Bernissart) en Hainaut, cette dernière dans un état de conservation médiocre.

La perche de Genval constitue donc le dernier témoin de ce folklore en Wallonie. Située sur l'ancien site des Papeteries de Genval tel un énorme obélisque, cette construction, haute de 33 mètres, est un volume élancé à cinq pans au fruit prononcé, terminé par une dalle de béton imitant un toit à croupes en pente douce. La structure principale, en béton armé, est constituée de six piliers disposés selon un plan trapézoïdal irrégulier et réunis, à intervalles réguliers, par autant de poutres horizontales. Des éléments de charpente en bois transversaux et obliques complètent l'ossature de béton. Chaque face est entièrement couverte d'ardoises artificielles rectangulaires, bleu sombre pour l'essentiel. Depuis 1988, des tableaux d'ardoises rouges signalent d'anciennes fenêtres, rendues obsolètes par l'introduction de l'éclairage électrique.

Photo G. Focant © SPW

Une cloison verticale, placée entre les deux piliers médians, divise l'espace intérieur en deux chambres de tir, chacune occupée par un mât métallique haut d'environ 24 mètres. Chaque mât est pourvu d'une sorte de herse mobile, sur les dents de laquelle sont fixées les cibles. Une fois celles-ci en place, la herse est hissée au sommet du mât par un système à courroie et contrepoids, jadis mû par l'intermédiaire d'une manivelle (le mécanisme d'entraînement de la courroie est aujourd'hui démonté). Mâts et herse sont de toute évidence d'origine, mais remaniés.

Complètement rénovée en 1998, la perche couverte de Genval continue d'abriter les activités hebdomadaires de la société genvaloise de tir. Par ailleurs, cette société a œuvré à la création d'un musée du tir à la perche en Wallonie, qui est actuellement hébergé dans la perche même.

Thomas Elleboudt

Un important dépôt en alliage cuivreux datant du Bronze final découvert à Soy (Érezée, prov. de Luxembourg), une histoire qui finit bien

Conférence de presse du 10 mars 2017 : Noëlle Willem, Béatrice Royen, Michel Fransolet, Pascal Smeets, Luc Van Impe, Eugène Warmembol et Christelle Draily. Photo F. Dor © SPW/DGO4

Panneaux réalisés par les enfants des écoles de Jalhay. Photo F. Dor © SPW/DGO4

Historique de la découverte

Un important dépôt de l'Âge des Métaux a été découvert par un détectoriste de Flandre, Pascal Smeets, en 2011, dans un bois situé sur la commune d'Érezée, à Soy. La parcelle dans laquelle se trouvait ce dépôt appartient à la Commune de Jalhay (prov. de Liège) depuis 1958. Se rendant compte de l'importance de la découverte, M. Smeets a pris contact avec le musée de Tongres qui a informé, entre autres, Luc Van Impe, archéologue en Flandre. Le dépôt se trouvant en Région wallonne, ce dernier en a informé la Direction de l'Archéologie du Service public de Wallonie. En 2016, le Service de l'Archéologie du SPW en province de Luxembourg a enfin pu, grâce à Luc Van Impe, prendre contact avec M. Smeets, le découvreur, et organiser une rencontre avec les représentants de la Commune de Jalhay, propriétaire du dépôt : Michel Fransolet, Bourgmestre, Noëlle Willem, son échevine en charge du Patrimoine et Béatrice Royen, directrice générale de l'Administration. Le 14 décembre 2016, la collection a été remise par le découvreur à son propriétaire légitime. Le 10 mars 2017, une conférence de presse a été organisée par la Commune de Jalhay pour présenter la collection au public.

Le dépôt

Le dépôt est constitué d'une cinquantaine d'objets et compte parmi les plus importants découverts en Belgique. Une vingtaine de petits anneaux, cinq haches de différents types, cinq pointes de lance de deux types, une épingle à tête spiralée, onze bracelets de typologie variée, trois tubes spiralés incomplets, trois rasoirs en croissant, deux petits lingots, une perle en ambre et une perle noire. La typologie des pièces découvertes permet de les attribuer à la toute fin de l'Âge du Bronze dans nos régions, soit vers 800 av. J.-C.

Les dépôts sont nombreux durant l'Âge du Bronze et de deux types : terrestre, comme à Soy ou aquatique, comme à Han-sur-Lesse, le plus célèbre en Belgique. Ce n'est pas le seul dépôt terrestre en Wallonie mais il s'agit manifestement du plus riche. Ces dépôts sont tellement fréquents dans certaines régions de France qu'on a écarté l'hypothèse d'une cache de richesses en temps de guerre ou d'une cache de bronzier (réserve de matière première pour une refonte d'une matière première précieuse). La signification exacte de ces dépôts n'est pas encore élucidée, plusieurs hypothèses ont été proposées : rituel de délimitation de frontières, offrandes à un dieu, acte sociétal, rite de protection, etc.

Ce qui est certain, c'est que le bronze et les alliages cuivreux avaient beaucoup de valeur. En effet, la matière première, cuivre et étain, ne se trouvait pas en Belgique. On devait donc soit faire venir des lingots de matière première à fondre sur place, soit des objets déjà mis en forme. Le style des bijoux et des haches découverts à Soy montre que les objets ont été importés de deux endroits éloignés : d'une part la zone atlantique, d'autre part la région Rhin-Moselle (Sarre-Lorraine). Soy devait donc se trouver sur le trajet d'axes commerciaux importants.

Pointes de lance et bracelets en bronze du dépôt de Soy. Photo F. Dor © SPW/DGO4

La plupart de ces dépôts, comme celui de Soy, n'ont malheureusement pas été découverts par des professionnels en condition de fouille optimale. Nous manquons donc d'informations plus précises que des archéologues auraient pu déceler telles que : la disposition exactes des objets les uns par rapport aux autres, le contenant (tissu, bois, coffret, dispersion, etc.), les dimensions de la fosse, les restes fragiles de matière organique qui sont souvent préservés sur les objets métalliques, etc.

Si vous trouvez des objets archéologiques, surtout ne les déterrez pas et ne les nettoyez pas mais prévenez le service de l'Archéologie le plus proche de chez vous dans les plus brefs délais !

Une fin inespérée

Il est malheureusement rare qu'une telle découverte soit rendue par un découvreur à son légitime propriétaire, ce qui n'a pas été sans mal, et que le légitime propriétaire se rende compte de l'importance patrimoniale des objets et ne s'applique pas à les conserver pour lui. Il faut admirer la Commune de Jalhay qui n'a pas souhaité garder jalousement dans ses tiroirs ces pièces de grande valeur historique mais qui a pris rapidement contact avec le musée Curtius afin qu'elles y soient déposées, conservées dans les meilleures conditions et mises à la disposition de tous en y étant exposées. Les représentants de la Commune de Jalhay et plus particulièrement son bourgmestre Michel Fransolet, son échevine en charge du Patrimoine, Noëlle Willem, et sa directrice générale de l'Administration, Béatrice Royen, ont compris que le patrimoine appartient à tous et n'est pas destiné à un usage privé ou restreint de quelques privilégiés. Il faut souligner aussi la collaboration sincère et efficace qui a eu lieu entre les archéologues des administrations flamande et wallonne.

Où voir les pièces ?

La collection a été exposée à la bibliothèque de Jalhay du 14 au 25 mars puis à l'Office du Tourisme de la Commune Jalhay-Sart du 29 mars au 10 avril.

Les enfants des écoles primaires de l'entité de Jalhay se sont penchés sur le sujet et ont découvert avec enthousiasme ce qu'étaient l'Âge du Bronze, la métallurgie, les dépôts, etc., en illustrant l'exposition de panneaux didactiques de qualité.

Un beau geste également de la part de la Commune, les pièces seront exposées dans la commune d'Érezée avant d'être étudiées plus en détail par le professeur E. Warmembol (ULB) et Luc Van Impe. Ensuite, elles seront exposées au Grand Curtius à Liège.

L'utilisation d'un détecteur à métaux est contraire à la loi : que dit la réglementation ?

La première infraction est l'utilisation illégale d'un détecteur à métaux. L'article 244 du CWATUP précise que « l'usage des détecteurs électroniques ou magnétiques en vue de procéder à des sondages archéologiques et à des fouilles est interdit ». Cette utilisation nécessite l'autorisation préalable du Gouvernement wallon ou de son délégué, d'autant plus que cette activité est motivée par la recherche de « biens archéologiques » tels que définis dans l'article 232 du CWATUP. **Les biens archéologiques** désignent « tout vestige matériel, y compris paléontologique ou sa trace, situé sous ou au-dessus du sol, envisagé comme un témoignage de l'activité de l'homme ou de son environnement, d'époques ou de civilisations révolues, indépendamment de sa valeur artistique ».

La seconde infraction est la mise au jour, après bêchage, d'objets ayant été détectés, ce qui s'apparente à des **« fouilles », voire à des « sondages archéologiques »** tels que définis par l'article 232 du CWATUP. **Les sondages archéologiques** recouvrent en effet « les opérations impliquant la modification de l'état d'un site archéologique, destinées à s'assurer de l'existence de biens archéologiques ou de l'existence, de la nature et de l'étendue d'un site archéologique ». **Les fouilles** intègrent « l'ensemble des opérations et des travaux destinés à rechercher et à recueillir des biens archéologiques ».

Or, l'article 237 stipule que « nul ne peut procéder à des sondages archéologiques ou à des fouilles sans l'autorisation préalable du Gouvernement wallon ou de son délégué ». Les procédures d'octroi, de retrait et de suspension de l'autorisation sont fixées aux articles 238 à 241.

Les peines encourues par ce non-respect de la législation sont mentionnées dans l'article 154 (CWATUP) : « Sont punis d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de 100 francs à 300.000 francs (soit 2,50 à 7.500 €) ou d'une de ces peines seulement ceux qui (5°) ne se conforment pas aux dispositions prévues par l'article 134 et au Livre III du présent code. »

Adresse des services de l'Archéologie dans les provinces :

Namur : route Merveilleuse, 23 à B-5000 Namur, tél. : +32 (0)81/25 02 70
Liège : avenue des Tilleuls, 62 à B-4000 Liège, tél. : +32 (0)4/229 97 11
Hainaut : place du Béguinage, 16 à B-7000 Mons, tél. : +32 (0)65/32 80 94
Luxembourg : rue des Martyrs, 22 à B-6700 Arlon, tél. : +32 (0)63/23 05 43
Brabant wallon : rue de Nivelles, 88 à B-1300 Wavre, tél. : +32 (0)10/23 12 62

Christelle Draily
SPW / DGO4 / Département du Patrimoine
Direction extérieure du Luxembourg
Service de l'Archéologie

Bibliographie

Van Impe L. & Warmembol E., *Le dépôt du Bronze final découvert à Soy (Érezée, prov. de Luxembourg, Belgique). Présentation* dans *Lunula. Archaeologia protohistorica*, XXV, 2017, p. 45-53.

Une tombe privilégiée du Second Âge du Fer à Frameries (Hainaut)

Vue zénithale de la tombe © SPW/DGO4 – Direction de l'Archéologie

Sous l'impulsion de l'intercommunale IDEA, la Zone d'activité économique du Crachet à Frameries est appelée à connaître dans les années à venir un important développement sur plus de 17 ha. Un diagnostic archéologique a dès lors été entrepris par le Service de l'Archéologie de la Direction extérieure du Hainaut 1 (DGO4 / Département du Patrimoine) dès novembre 2015 sur les terrains visés par le projet. Outre une majorité de vestiges associés à différents épisodes militaires modernes, une occupation protohistorique a été mise au jour et fouillée entre mai et octobre 2016. Parmi une vingtaine de structures en creux (chablis, fosses) dont le mobilier céramique date l'occupation du site durant la première moitié du Second Âge du Fer, se distingue une découverte isolée remarquable : une sépulture à incinération cernée d'un enclos circulaire. Cet ensemble occupe une position topographique privilégiée : le site, à la toponymie sans équivoque (« Belle-vue »), domine en effet les alentours et offre un point de vue remarquable sur la vallée de la Haine au nord, le Mont Éribus et la vallée de la Trouille au nord-est. L'enclos présente un tracé globalement circulaire dont le diamètre externe atteint 8 m. La tombe, positionnée au centre de l'enclos, est aménagée en fosse de plan quadrangulaire (L. : 2,44 m ; l. : 1,96 m), avec des parois verticales et un fond plan ; elle est conservée sur une profondeur maximale de 0,30 m. Aucun coffrage ne semble avoir été mis en œuvre. La sépulture était toutefois protégée par un dispositif de couverture constitué de planches reposant sur quatre piquets appariés, inscrits à l'intérieur de la fosse. Ce dispositif de couverture s'effondrera avant que la chambre funéraire ne soit colmatée par les sédiments comme en atteste l'écrasement complet d'un récipient céramique positionné au centre de la tombe. Aucun indice d'un plancher n'a été observé ; l'emploi d'un tapis végétal ou textile n'est toutefois pas exclu. L'étude des lœss, chargés en carbonate, n'a pas permis d'attester l'existence d'un tertre au-dessus de la tombe. La présence d'un poteau à l'extérieur de l'enclos pourrait toutefois participer au signalement visuel de la sépulture.

La sépulture en cours de dégagement © SPW/DGO4 – Direction de l'Archéologie

À l'intérieur de la tombe, les dépôts funéraires répondent à une organisation soignée, scénique, probablement codifiée. Les restes cinéraires sont rassemblés en position médiane, suivant un amas dense de forme circulaire, visiblement contraint par un contenant en matériaux périssables. Il s'agit du seul dépôt conservé retrouvé dans la moitié sud-ouest de la tombe. L'autre moitié de la sépulture est quant à elle réservée au mobilier funéraire. Six récipients en terre cuite constituent le dépôt : deux céramiques hautes, carénées, dont la partie supérieure a été arasée lors du décapage, un imposant pot à épaulement et bord rentrant, un petit vase piriforme ou « vase balustre », une écuelle et enfin, une céramique effondrée sur elle-même avec col lissé et décor digité (des pincées) sur la panse. Cinq pots sont regroupés dans l'angle nord de la sépulture, le sixième est disposé dans l'axe médian, face au dépôt cinéraire. Un couteau en alliage de fer posé à même le fond de la tombe complète l'ensemble. Le vide relatif de la sépulture (huit pièces pour une superficie totale de 4,78 m^2) s'explique de toute évidence par la disparition des offrandes en matériaux périssables. Les futures analyses des divers indices observés au cours du dégagement (traces ligneuses, accumulations argileuses, charbons de bois), ainsi que le prélèvement systématique des sédiments permettront à terme de compléter l'inventaire du mobilier funéraire et de restituer l'agencement interne de la tombe. Toutes les céramiques ont fait l'objet de micro-prélèvements au niveau de leurs parois en vue d'analyses chimiques. Cet examen, toujours en cours, permettra l'identification du contenu éventuel de chacune. La fouille du dépôt cinéraire ainsi que son étude anthropologique sont actuellement menées en laboratoire au sein de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

Le mobilier céramique de cette tombe semble assez tardif : si le décor couvrant au doigt est de tradition plus ancienne, la facture du vase piriforme invite à ne pas faire remonter la date de l'ensemble funéraire trop haut. À titre d'hypothèse, c'est une attribution aux alentours du II^e siècle que nous retiendrons. L'installation d'une sépulture en bordure du plateau, s'inscrit dans un contexte culturel bien attesté dans la région mais qui n'avait plus fait l'objet d'une fouille depuis de très nombreuses années. Les découvertes réalisées à Frameries offrent la possibilité d'explorer la culture laténienne par le biais d'une méthodologie scientifique moderne qui renouvellera sans nul doute notre perception des fouilles anciennes.

Marceline Denis, Alain Guillaume
et Nicolas Authom

Le dépôt funéraire © SPW/DGO4 – Direction de l'Archéologie

Fouilles archéologiques au croisement des rues des Sœurs et du Culot à Quévy-le-Grand (2015-2016)

Suite à la demande d'un permis d'urbanisme pour l'aménagement d'un lotissement dans la commune de Quévy-le-Grand, la Direction extérieure du Hainaut 1 (SPW / DGO4 / Département du Patrimoine) a commandité une évaluation du potentiel archéologique de cet espace en juillet 2012.

Au vu de l'importance des vestiges mis au jour, l'évaluation ne s'est pas poursuivie plus d'un mois et des opérations de fouilles ont été programmées. La première eut lieu en 2012, la deuxième en 2015 et la dernière en 2016. Toutes ces campagnes de fouille ont été réalisées par l'asbl Recherches et Prospections archéologiques, secondée par le Service de l'Archéologie de la Direction extérieure du Hainaut 1.

Un premier article, portant sur la découverte d'un four de potier datant du milieu du VIII^e siècle et d'une ferme perdurant aux époques moderne et contemporaine, a été rédigé en 2016 (Voir *La Lettre du Patrimoine*, n° 41, p. 10). Le présent article aura pour sujet les autres vestiges mis au jour en 2015 et 2016.

De la période romaine subsistent deux tronçons d'aqueduc de conception similaire, une fosse et un trou de poteau ayant fourni très peu de mobilier. Les canalisations sont constituées d'éléments architecturaux en terre cuite de section en « U » (42 cm de long, 18 cm de large et 12 cm de haut) liés les uns aux autres grâce à du mortier hydraulique et bordés de moellons grossièrement équarris (fig. 1). Aucune couverture n'est conservée sur cette canalisation, suivie sur plus de 20 m. Toutefois, des fragments de *tegulae* ont été repérés en nombre important dans le comblement supérieur de la canalisation et des « encoches » dans les aménagements en moellons laissent à penser que les tuiles s'y encastraient afin de recouvrir les éléments architecturaux en terre cuite. Ces tuiles, qui ont dû faire l'objet d'une récupération systématique à une époque indéterminée, ne devaient pas être liées au mortier.

Fig. 1 - Aqueduc en moellons et terre cuite architecturale datant de l'époque romaine © SPW

Fig. 2 - Silos datant du Haut Moyen Âge © SPW

Les silos, d'un diamètre variant de 1,50 à 3 m, sont parfois conservés sur plus de 1 m de profondeur et présentent un comblement multiple. La construction sur poteau semi-enterrée la mieux préservée mesure 1,90 m sur 1,40 m et 60 cm de profondeur (fig. 3).

Le creusement, orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest, présente un fond plat et des parois verticales. Il est aménagé de poteaux d'angle et d'un plancher en bois séparé du sol encaissant par un vide ventilé. Deux cruches en terre cuite presque entières datant du XV^{e} siècle ont été découvertes dans son remblai de comblement.

Du Haut Moyen Âge (V^{e} - X^{e} siècles) subsistent davantage de structures, dont la plus notable est le four de potier daté de la transition entre les périodes mérovingienne et carolingienne, mentionné dans l'article de 2016.

D'autres vestiges peuvent également être attribués au Haut Moyen Âge : des trous de poteaux formant des alignements et/ou de possibles plans de bâtiments en bois sur poteaux dressés, des fosses, certaines identifiées comme des silos (fig. 2) et des tronçons de fossés sur lesquels les données sont trop partielles pour proposer une organisation spatiale. Ces vestiges illustrent l'existence, dès cette époque, d'un habitat à proximité du centre villageois de Quévy-le-Grand.

C'est de la période comprise entre le X^{e} et le XV^{e} siècle que datent la plupart des structures mises au jour en 2012, parmi lesquelles une maison fortifiée et un bâtiment associé à l'exploitation de minerai de fer. En 2015 et 2016, de nombreuses structures excavées telles que des fosses, des silos et de petits celliers sur poteaux semi-enterrés sont venues compléter le corpus des découvertes datées de cette époque.

La majorité des vestiges mis au jour lors des campagnes de 2015 et 2016 peut être attribuée aux époques moderne et contemporaine et est à mettre en relation avec une ferme organisée autour d'une cour trapézoïdale dont une description rapide a été réalisée en 2016.

L'étude prochaine du mobilier et des structures archéologiques découverts à Quévy-le-Grand durant ces trois campagnes de fouille apportera de nombreuses précisions sur l'évolution du site depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours, surtout en ce qui concerne la ferme moderne. L'interprétation du site qui en découlera constituera un apport utile à tous, chercheurs ou non, pour la connaissance du développement du village et plus largement du paysage rural en Hainaut.

En outre, à ces données archéologiques seront prochainement ajoutées celles des sources textuelles documentant l'évolution des parcelles et de leurs propriétaires, les aménagements du cours d'eau traversant le site ainsi que les liens éventuels entre le complexe agricole et le château fouillé en 2012. Une partie de l'étude historique sera consacrée à la famille de Quévy avec pour objectif de contribuer à la compréhension du château médiéval, actuellement encore très peu documenté.

Véronique Danese, Corentin Massart
et Benjamin Van Nieuwenhove

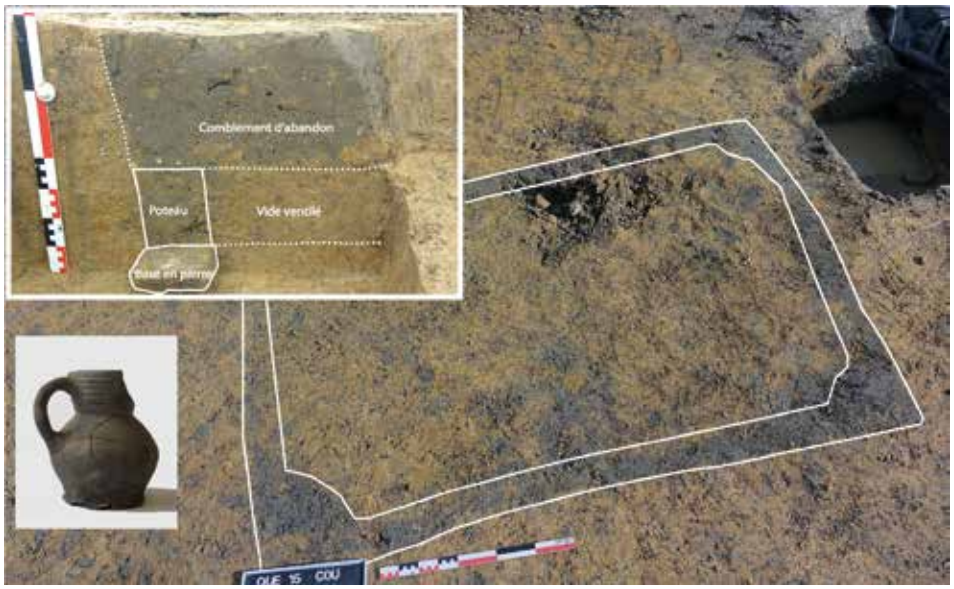

Fig. 3 - Plan et coupe d'un cellier semi-enterré datant du Bas Moyen Âge © SPW

Le château Cockerill à Seraing, une histoire longue de deux siècles

L'ouvrage est également disponible en anglais.

Le 29 janvier 1817, il y a deux siècles, John Cockerill achète à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, le château de Seraing. C'est le début d'une aventure industrielle qui dure aujourd'hui encore sous la houlette de CMI. Mais John Cockerill ne prend pas possession de n'importe quel bâtiment. Il s'agit de l'ancienne résidence d'été des princes-évêques de Liège, qui a elle-même succédé à une forteresse médiévale attestée dès 1084. C'est à la découverte de l'histoire de ces édifices que vous convient les quatre premiers chapitres de l'ouvrage. Ceux-ci sont dûment complétés par un texte des architectes consacré non seulement à la superbe restauration du château, mais aussi, en lien direct avec celle-ci, à toute la phase de rénovation du centre urbain de Seraing. Les quatre chapitres suivants traitent, quant à eux, de l'extraordinaire histoire des établissements fondés par Cockerill jusqu'en 2002, date à laquelle Bernard Serin rachète la filiale du groupe Usinor « Cockerill Mechanical Industries » rebaptisée en 2004 « Cockerill Maintenance & Ingénierie » : CMI, désormais spécialisée dans l'ingénierie industrielle ; c'est l'objet des trois derniers chapitres. Bref, un ouvrage de référence richement illustré pour célébrer dignement un bicentenaire !

Christine Renardy (avec la participation de Jean Montoulieu et des Bureaux d'architecture Henry Garcia et Robert et Reichen & Associés), *Le château Cockerill à Seraing. Témoin d'une aventure industrielle de deux cents ans* (Monographies, 21), Namur, IPW, 2017, 436 pages, 39 €.

Vingt siècles de céramiques à Andenne

La derle, le nom de l'argile qui a fait le succès industriel d'Andenne, fut présente en abondance dans les sols condruziens, comme d'autres ressources-clés : plomb, zinc, fer, charbon, calcaire… L'intérêt pour la géologie et l'extraction régionale est ancien. Le paysage de la ville et de ses environs s'est ainsi caractérisé par des carrières, des mines, des entreprises… Avec cet ouvrage, nous souhaitons actualiser et renouveler le propos grâce à un projet multidisciplinaire favorisant l'échange et la rencontre entre géologues, archéologues, céramistes, historiens, historiens de l'art ! Outre un bilan des dernières recherches archéologiques en la matière, vous découvrirez une terre aux nombreuses facettes, qu'on pensait disparue dans les années 1970 et qui reprend forme avec le travail contemporain de l'Académie des Beaux-Arts de Huy.

Cédric Piechowski (coord.), *La derle – Li dièle. L'habile argile du Condroz. Vingt siècles de céramiques en terres d'Andenne* (Les Dossiers de l'IPW, 22), Namur, IPW, 2017, 288 pages, 22 €.

Quatre nouveaux « Carnets du Patrimoine » disponibles !

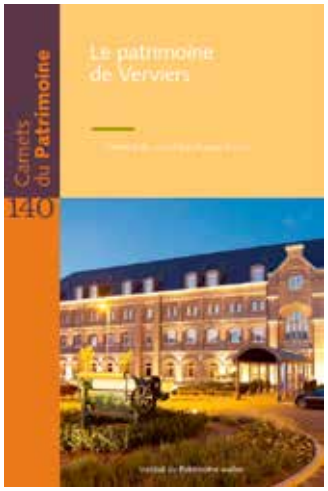

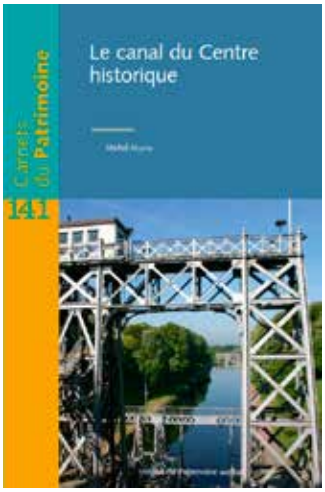

Bien avant la révolution industrielle, Verviers a déjà connu un développement remarquable basé sur l'industrie textile, en témoignent, par exemple, le titre de Bonne Ville acquis en 1651 ou l'édification de son prestigieux hôtel de ville en 1785. Verviers ne naît donc pas au XIXe siècle même si c'est bien durant ce « siècle d'or » que la cité lainière va connaître un essor démographique, économique et urbain. Celui-ci va façonner la ville et la doter d'un riche patrimoine. C'est ce patrimoine d'Ancien Régime, souvent méconnu, ainsi que celui des XIXe et XXe siècles, toujours à redécouvrir, qui sont parcourus dans ce *Carnet*. Bâtiments industriels, privés, publics ou religieux : prendre conscience de la richesse du patrimoine verviétois est la première étape sur la voie de sa préservation.

Catherine Bauwens et Jean-François Potelle, *Le patrimoine de Verviers* (Carnets du Patrimoine, 140), Namur, IPW, 2017, 56 pages, 6 €.

Au terme d'un siècle d'études, de tergiversations et de travaux, le canal du Centre à 300 t devient, dès son ouverture complète à la navigation en 1917, la voie fluviale la plus directe et la plus économique pour relier les bassins hydrographiques de l'Escaut et de la Meuse. Quelques décennies plus tard, ayant perdu toute compétitivité, il laisse la place à un axe fluvial mieux adapté aux besoins de notre société. Échappant de justesse à un destin fatal, un tronçon de 7 km est conservé et maintenu en activité. Héritage exceptionnel empreint d'une grande authenticité, ce bout de canal, appelé aujourd'hui « canal du Centre historique », a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998. Puisse ce *Carnet du Patrimoine* donner l'envie de partir à sa découverte.

Michel Maigre, *Le canal du Centre historique* (Carnets du Patrimoine, 141), Namur, IPW, 2017, 60 pages, 6 €.

La pierre, cette « peau de notre Terre », constitue un matériau incontournable, noble, naturel et durable. L'homme l'extrait depuis des siècles pour construire. La pierre modèle nos paysages et participe à l'identité architecturale de la région. Dans le Bassin de Soignies, le petit granit est roi et contribue au rayonnement de toute la région. Patron de carrière visionnaire, Pierre-Joseph Wincqz a marqué de son empreinte la ville de Soignies au milieu du XIXe siècle. Le siège

de son exploitation marque un tournant décisif dans l'exploitation rationnelle et industrielle de la pierre bleue. Soucieux d'employer les technologies à la pointe de l'époque, il développe le site de la Grande Carrière en y édifiant des bâtiments qui témoignent aujourd'hui de ce passé industriel glorieux. Peu à peu délaissée suite à l'évolution des techniques d'exploitation et de gestion, la Grande Carrière connaît aujourd'hui une nouvelle vie grâce au Pôle de la pierre. Ce centre de formation aux métiers de la pierre perpétue ce lien indéfectible qui unit le site à la pierre en alliant la tradition et la transmission de savoir-faire ancestraux aux innovations technologiques.

Gérard Bavay et Sébastien Mainil, avec la collaboration de Nicolas Authom, *La Grande Carrière Wincqz à Soignies, Pôle de la pierre en Wallonie* (Carnets du Patrimoine, 142), Namur, IPW, 2017, 60 pages, 6 €.

Dans le cadre d'une coopération entre le Ministère de la Culture du Burkina Faso, l'Institut du Patrimoine wallon et Wallonie-Bruxelles International, le présent ouvrage a pour finalité principale de mettre à la disposition du public une synthèse des connaissances actuelles concernant la cour royale de Tiébélé, site exceptionnel inscrit sur la liste indicative des biens culturels ou naturels du Burkina Faso. Par une approche volontairement pluridisciplinaire, cette publication aborde successivement, sous la plume de plusieurs spécialistes burkinabé, belges et français, l'histoire des *Kasena* et de leur région, les rôles des acteurs et des habitants dans la construction et la décoration des concessions, les menaces et les pathologies qui pèsent sur ces réalisations, les actions menées et à mener par les différents acteurs concernés pour la sauvegarde de cet ensemble patrimonial majeur et vivant.

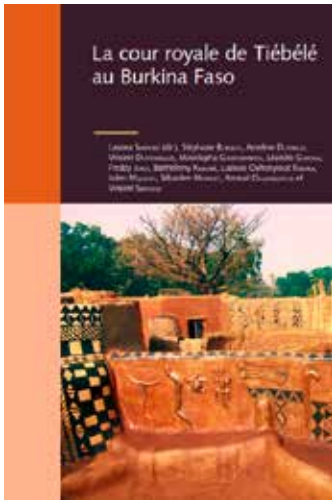

Lassina Simporé (dir.), Stéphanie Bonato, Anselme Dutrecq, Vincent Duvigneaud, Léandre Guigma, Moustapha Gomgnimbou, Freddy Joris, Barthélemy Kaboré, Ludovic Ouhonyioué Kibora, Julien Maquet, Sébastien Moriset, Arnaud Ouambatoua, Vincent Sedogo, *La cour royale de Tiébélé au Burkina Faso* (Carnets du Patrimoine, hors-série), Namur, IPW, 2017, 54 pages, 5 €.

Les ouvrages de l'Institut du Patrimoine wallon sont disponibles en librairie, via le site Internet de l'IPW, par mail à l'adresse publication@idpw.be ou par téléphone au +32 (0)81 230 703 ou +32 (0)81 654 154.

Le 21 novembre 2017 : une journée d'étude consacrée à l'usage de l'acier dans la construction (1945-1975)

Depuis le début 2015, le Comité Patrimoine et Histoire de la FABI (Fédération royale d'Associations belges d'Ingénieurs civils), en partenariat avec l'ULB (École Polytechnique – BATir), le CSTC et l'Institut du Patrimoine wallon, organise un cycle de six demi-journées d'études consacrées à l'usage structural des métaux ferreux dans la construction, des origines aux années 1970. Les demi-journées organisées en 2015 ont abordé la période préindustrielle, suivie de la période allant de la Révolution industrielle à l'entrée dans l'ère de l'acier (1863). La première demi-journée de 2016 a couvert la période allant de 1863 à la Première Guerre mondiale et la seconde a été consacrée aux structures mixtes (fer - maçonnerie, fer - verre, fer - charpente bois) aux XIX^{e} et au début du XX^{e} siècles. La cinquième demi-journée, en avril de cette année, a été consacrée à la période 1914-1945.

Le 21 novembre prochain marquera la fin de ce cycle par une journée complète consacrée principalement à la période 1945-1975. Comme lors des autres demi-journées, il y sera question de l'élaboration des matériaux, de leur transformation, des typologies structurales, des systèmes d'assemblages… et de nombreux exemples de réalisations seront présentés.

La période 1945-1975 est marquée par une évolution fondamentale des procédés et des produits à tous les stades du processus d'élaboration et de transformation du métal. Il sera question de l'apparition des procédés continus de laminage et de revêtement des produits plats, de l'acier Corten, etc.

On y parlera de la construction des ponts métalliques et des immeubles de grande hauteur.

Fig. 1 - La maison Mozin, Liège 1957-58. Photo Francis Niffle © GAR Liège

La préfabrication sera abordée notamment au travers du procédé SIB-CRAU du professeur Jean Englebert, de la CECA Huis à Evere, de l'architecte Willy Van Der Meeren, de maisons préfabriquées de l'architecte Paul Petit à Marcinelle, etc. On y parlera aussi de métal et d'architecture, par l'analyse de réalisations du Groupe d'architectes E.G.A.U. (fig. 1).

Il y sera question de structures tridimensionnelles et de structures à câbles notamment au travers d'exemples de pavillons de l'Expo 58 (fig. 2), de l'auditoire P.E. Janson de l'ULB à Bruxelles, dont la structure vient d'être classée, de la piscine Longchamp à Uccle, etc. Des ouvrages atypiques, l'Atomium et la Tour cybernétique à Liège, y seront décrits.

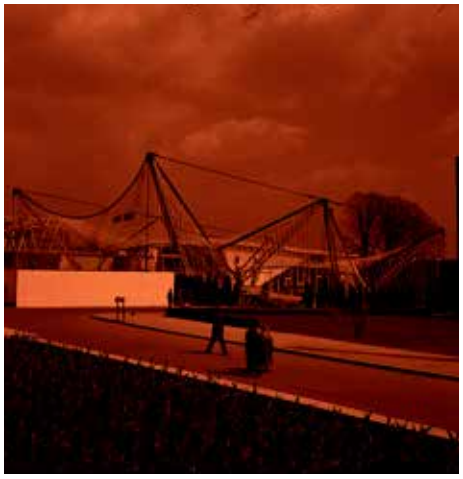

Fig. 2 - Le pavillon Marie Thumas à L'Expo 58 de Bruxelles © Archives de la Régie des Bâtiments

Ce cycle se clôturera par l'édition, fin 2017-début 2018, d'un ouvrage reprenant les communications qui auront été présentées au cours de ces journées.

Pour plus d'informations au sujet de cette journée du 21 novembre 2017 aux Moulins de Beez (Namur) vous pouvez contacter la FABI à l'adresse : info@fabi.be.

Michel Provost,
Président du Comité FABI Patrimoine et Histoire

L'action de PIWB pour la défense du HF4 à Marcinelle

L'Administrateur général de l'IPW et le Président de PIWB devant le HF4 © PIWB

Suite au colloque organisé en partenariat avec l'IPW aux Moulins de Beez, l'asbl Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles adressait le 12 juin 2014 un Mémorandum pour la sauvegarde de témoins de l'industrie lourde du XX^{e} siècle aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont je reprends les idées-forces.

L'industrie lourde, particulièrement la sidérurgie, élément majeur de l'histoire contemporaine de la Wallonie, fut la clé de voûte de tout un système de valeurs, économiques, sociales et culturelles. Son patrimoine est aussi le témoin de tant de progrès, de souffrances, de luttes pour un avenir meilleur. À l'heure de l'immédiateté, de l'oubli facile, il doit en demeurer des traces significatives, au même titre que tout autre patrimoine. Il est impensable que soit biffée la dimension industrielle qui a tant conditionné notre histoire. Grâce à la mise en valeur de ces témoins, nous pourrons transmettre cette fierté pour aller de l'avant vers de nouveaux projets économiques.

Aujourd'hui, avec la disparition de la phase à chaud, c'est des hauts-fourneaux qu'il faut se préoccuper. Que serait la Wallonie sans l'empreinte de la filière acier, sans le savoir-faire de générations d'ouvriers, et leurs conditions de travail particulièrement pénibles et dangereuses ? La mémoire de cette épopée des métallos est encore vivante dans beaucoup de familles wallonnes et doit être préservée pour nos enfants !

Le haut-fourneau était l'outil fétiche du sidérurgiste. Il excitait les imaginations et a façonné notre paysage : pour preuve, les nombreux surnoms trouvés pour le désigner « la bête », « le monstre », « le titan » ou encore « le mastodonte ». En 1960, la Wallonie comptait 57 hauts-fourneaux presque tous disparus. Comme les clochers d'église, comme les beffrois des hôtels de Ville, ou comme les chevalements de nos mines, rythmant la ligne d'horizon, ces monuments industriels se dressaient dans le ciel comme des points de repère auxquels la population des bassins sidérurgiques s'identifiait fortement. Voir aujourd'hui disparaître tout haut-fourneau du paysage wallon, ce serait perdre une partie de l'âme de notre région.

D'autres bassins industriels ont montré l'exemple en préservant un ou plusieurs hauts-fourneaux. Ce qui est possible à l'étranger l'est aussi chez nous ! Soyons ambitieux ! Pourquoi ne pas imaginer une candidature commune de ces sites allemands, luxembourgeois, français… et belges à une inscription en série sur la Liste du patrimoine mondial. Rappelons-nous que, il y a quelques décennies, les charbonnages du Grand-Hornu, de Bois-du-Luc, du Bois du Cazier ou de Blegny, aujourd'hui Sites miniers majeurs de Wallonie, étaient appelés à disparaître !

Trois ans après ce Mémorandum, des quatre derniers hauts-fourneaux de Wallonie, le HF6 à Seraing vient d'être démoli. Il ne reste à Clabecq que la cuve et une partie des structures de chargement du HF2. Autour du HFB à Ougrée, qui est la proie des voleurs de métaux, c'est encore le flou mais les enjeux économiques semblent l'emporter. C'est pourquoi, l'asbl Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles s'est mobilisée particulièrement pour la défense du quatrième, le HF4 à Marcinelle.

À l'instar du comité de défense du HF4 dont j'ai été l'un des fondateurs en janvier 2014 et qui est présidé par Gilles Durvaux, administrateur de PIWB, il m'appartient de souligner les opportunités de conservation offertes par ce dernier, reprises dans le Rapport remis en 2015 (complété en 2016) de la Commission communale créée pour l'étude des potentialités patrimoniales offertes par les 104 ha occupés par les anciennes installations sidérurgiques du site de Carsid, appelé « Porte ouest », appartenant au Groupe Duferco.

Ce rapport a mis en évidence les éléments incontournables de l'agglomération que sont le haut-fourneau et les cheminées, en insistant sur les opportunités de les maintenir dans les scénarios projetés dans le cadre du plan Duferco/Région wallonne de reconversion du site. Sur le plan historique, il est l'héritier d'une longue lignée qui débute sur ce site au milieu du XIX^{e} siècle et est l'un des derniers à avoir été allumé.

Sur le plan technique, de taille importante, il était l'un des plus modernes d'Europe lors de sa construction en 1963. Il témoigne des avancées technologiques du XX^{e} siècle et constitue un jalon dans le cadre de l'histoire des techniques. Transformé fondamentalement en 1985, l'accroissement de sa productivité l'a placé parmi les meilleurs du monde. Il a servi de prototype aux autres hauts-fourneaux wallons.

Sur le plan du territoire, sa situation est unique en Europe dans un lieu clé du territoire, touchant de très près le tissu urbain d'une grande ville, à deux pas du centre-ville. Il est placé au croisement de deux voies d'eau majeures (la Sambre et le canal Charleroi-Bruxelles) et à proximité du réseau ferroviaire. Sur le plan du paysage, ce haut-fourneau marque celui-ci de manière durable car il est devenu, au fil des ans, un point de repère irremplaçable, au même titre que le beffroi de l'hôtel de Ville, la coupole de la basilique Saint-Christophe, la vigie de l'Université du Travail ou encore la tour du nouvel hôtel de police.

Sur le plan architectural, l'infrastructure du haut-fourneau a des expressions plastiques et artistiques comparables à une œuvre d'art. Malgré une construction robuste, les toutes grosses tuyauteries comme des jeux d'orgue s'intègrent avec élégance, donnent une impression de légèreté et présentent une esthétique industrielle certaine. Sur le plan touristique, la position du haut-fourneau et de ses annexes est à l'intersection de plusieurs voies de communication lentes et de chemins de halage. Cet emplacement revêt une grande importance pour l'édification d'une passerelle cyclo-piétonne qui relierait les deux principaux RAVeLs du pays de Charleroi.

Sur le plan de sa configuration, le HF4 se place dans un périmètre restreint, facilement maîtrisable, attendu que l'ensemble de ses installations annexes (dépoussiérage, réseau gaz, etc.) sont construites à sa proximité immédiate, ce qui est tout à fait remarquable pour une exploitation touristique et didactique. La surface que représente l'ensemble n'occupe que 2 à 3 hectares sur un site de plus de 100 hectares. Sur le plan de son environnement immédiat, les trois cheminées de l'ancienne agglomération de minerais, de l'autre côté de la Sambre représentent des « totems géants » qui marquent l'entrée de la ville dans cette zone. De par leur hauteur, plus de 80 mètres, ces beffrois du travail sont comme un écho au HF4 pour signifier la force de l'industrie lourde.

En septembre 2016, devant le Conseil communal, le bourgmestre (et Ministre-Président) Paul Magnette se prononçait en faveur de sa conservation. Le 7 avril dernier, Freddy Joris, administrateur général de l'IPW découvrait le HF4 afin de mieux comprendre les défis et les enjeux de la conservation et de la réaffectation de ce site patrimonial en relatif bon état. Depuis, sur base d'un avis motivé du Collège communal, le Fonctionnaire délégué en date du 19 avril a octroyé un permis de démolition partielle du HF4. Le Comité de défense a décidé de déposer un recours auprès du Conseil d'État pour empêcher la destruction d'installations essentielles à la compréhension du fonctionnement du HF4, contrairement aux engagements pris. Sollicité à nouveau par le même comité, le Ministre du Patrimoine aura très certainement l'occasion de se prononcer sur sa sauvegarde.

Jean-Louis Delaet,
Président

Pour poursuivre dans la thématique du patrimoine industriel…

Made in Longdoz. Métamorphoses d'un quartier industriel, catalogue de l'exposition présentée à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège jusqu'au 31 octobre 2017.

La Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège est installée dans d'anciens bâtiments de la SA métallurgique d'Espérance-Longdoz. Ils rappellent que le Longdoz, à l'est de Liège, a longtemps été un quartier d'usines. À l'occasion de cette exposition, le musée a commencé à collecter et étudier des traces de ce riche passé. En valorisant ce patrimoine, un éclairage complémentaire à la réflexion sur les défis d'avenir d'un quartier en mutation est apporté.

Il y a 200 ans, le Longdoz était encore une zone champêtre, où l'Ourthe actionnait des moulins. À la révolution industrielle, à partir de 1830, les nouvelles usines métallurgiques et mécaniques s'y implantent. Le quartier connaît par la suite une véritable explosion urbaine. De nouvelles rues se serrent à proximité

des cheminées qui crachent leurs fumées et autour de la gare qui anime le quartier. Après 1950, le Longdoz se désindustrialise peu à peu, même si l'on y sent encore pendant un temps l'odeur du pneu ou du tabac et que l'on y entend encore le bruit des laminoirs. Aujourd'hui, la Médiacité est le fleuron d'une nouvelle métamorphose urbanistique orientée vers le commerce et les loisirs.

Céline Ruess, *Made in Longdoz. Métamorphoses d'un quartier industriel*, Liège, Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, 2017, 68 pages, 12 € (prix de vente au musée).

En marge de l'exposition, la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie propose également des visites guidées combinant musée et découverte des traces industrielles encore visibles dans le quartier, ainsi qu'un carnet d'activités pour un parcours urbain en famille dans le Longdoz.

Pour toute information :
Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège
Boulevard Raymond Poincarré, 17
4020 Liège
Tél. +32 (0)4/342 65 63
info@mmil.be
www.mmil.ulg.ac.be

Inauguration d'un pôle muséal Bertholet Flémal au Trésor de Liège

Tout a commencé en 1992 quand la peinture d'une *Conversion de saint Paul*, alors dans la sacristie de la cathédrale, fut incorporée dans la première campagne de restauration des œuvres d'art du Trésor de la cathédrale de Liège, sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin. En 1986, le professeur Jacques Thuillier († 2011), éminent spécialiste de la peinture du Grand Siècle, l'avait admirée sur place, lors du beau colloque sur *La peinture liégeoise des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, organisé par Pierre-Yves Kairis à l'Université de Liège. Restauré par Jacques et Hughes Folville, le tableau, attribué à Bertholet Flémal (1614-1675), révéla ses couleurs, et en particulier le blanc éclatant du cheval de saint Paul. Il fut alors accroché dans l'ancien Trésor, près du grand coffre-fort ancien, l'actuelle boutique.

Faut-il rappeler qu'élève de Gérard Douffet, Flémal s'initia au style de Poussin et de ses disciples à Rome vers 1640 ? Reconnu à Paris dès les années 1640, il devint chanoine à la collégiale Saint-Paul de Liège à la fin de sa vie et est considéré comme le chef de file de la peinture à Liège au XVII^e^ siècle.

Entre-temps d'autres peintures attribuées à Flémal commençaient un périple d'accrochage temporaire dans la cathédrale, tantôt dans le collatéral nord, tantôt dans la salle des Chapelains, rentrées dans les années 80 de restauration de l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA). Une première exposition sur les peintures de la cathédrale en 1992 donna lieu à une fort remarquable synthèse par Berthe Lhoist dans les *Feuillets de la cathédrale de Liège*, sur base d'un dépouillement sérieux des archives et de l'exploitation des dossiers IRPA par Pierrik de Henau.

La rénovation du Trésor commença. D'abord, lors d'une première phase de travaux de 1994 à 1998, les Flémal entrèrent dans la présentation générale au premier étage de la rue Bonne Fortune. En 2005 ils suivirent ainsi l'ensemble des œuvres majeures à l'exposition de Beaune. De retour en avril 2006, ils durent attendre 2008 pour être à nouveau exposés au public, toujours au premier étage.

La grande *Conversion de saint Paul* par Flémal est un tableau aujourd'hui à Toulouse conçu pour le maître-autel de Saint-Paul vers 1670 et emporté par les révolutionnaires français. En 2010, cette toile exilée à Toulouse, revint pour six mois à Liège, présentée au fond de la cathédrale, à l'initiative de M. Zaïr Benadouche, Consul général de France à Liège et avec le soutien de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre du Patrimoine de la Région wallonne. En même temps un immense vinyl de plus de 15 mètres de haut restituait l'ancien autel baroque de Flémal, à partir d'un montage photographique couleurs en 3D réalisé par M. Roland Manigart. En entrant dans l'édifice, le public croyait presque à un changement d'autel : l'impression était très réussie.

Pierre-Yves Kairis fut alors fort sollicité : une conférence dans la cathédrale en présence de la toile de Toulouse, deux publications dans le *Bulletin trimestriel du Trésor* et une autre conférence dans la salle de l'Écolâtre au second étage. C'est à cette occasion qu'il fut procédé à l'accrochage dans cette salle de cinq tableaux, de ou liés à Flémal : ils y sont restés depuis lors car la présentation manifestement séduit.

En juin 2016 l'inauguration de la nouvelle salle d'expositions temporaires fut l'occasion de pousser plus loin encore la réflexion. D'abord avait paru en 2015 chez Arthena la thèse de Pierre-Yves Kairis sur Flémal, distinguée par le prix Eugène Carrière de l'Académie française en 2016. En 2014 une modeste commémoration des 400 ans de la naissance du peintre eut lieu à Saint-Paul, son église favorite. Ensuite le Trésor réussissait à acheter un portrait par Flémal, supposé de Lambert de Liverlo, grâce à la générosité de ses amis. Pour la première fois était suggéré un pôle muséal Flémal, localisé définitivement au second étage, et indiqué par une enseigne rue Bonne Fortune qui montre un ange, extrait de la toile de Toulouse, et enfin, dans l'escalier par un grand vinyl, de trois mètres de haut, cette fois-ci la toile de Toulouse elle-même.

De 2001 à 2007 les œuvres majeures du Curtius exposées au Trésor pendant les grands travaux du musée avaient permis d'exposer la grande gravure de Michel Natalis d'après Flémal du Conseil des chartreux. Cinq planches de la même gravure furent retrouvées par M^mes^ Dewez et Willems dans le fonds du Val-Dieu. Les Collections artistiques de l'Université de Liège conservaient la sixième.

En 2015, Nadine de Rassenfosse exposait une *Dernière Cène* de Flémal au Musée de la Vie wallonne qui en avait hérité. Elle suggéra de l'adjoindre à l'ensemble du Trésor, et de plus, elle lança un dossier de restauration à la Fondation Roi Baudouin. En avril 2016, le Conseil de Fabrique de Saint-Jean de Liège mettait en dépôt au Trésor un calvaire de Flémal, qui était isolé dans cette sacristie. La Cathédrale en avait fait faire une belle copie au XIX^e^ siècle. Et pendant tout ce temps, alors que progressivement prenaient place tous ces tableaux de Flémal au second étage, Pierre-Yves Kairis, dans ses conférences, citait le Trésor comme le conservatoire du « plus bel ensemble de Flémal à Liège ».

Les Sœurs de Saint-Charles Borromée de Liège confièrent alors au Trésor le grand portrait en pied présumé du chanoine de Surlet par Flémal. Enfin, en 2010 était suggéré le dépôt temporaire et la mise à l'abri à la cathédrale de l'*Invention de la sainte Croix* par Flémal : elle vient de l'être en janvier 2017 dans le collatéral nord grâce aux efforts conjugués de l'équipe technique du Trésor sous la direction de M. Alain De Hert. L'effet est spectaculaire.

Le Trésor conserve en outre les plus belles argenteries du frère de Bertholet Flémal, Henri Flémal, orfèvre liégeois. Fallait-il croire avec la *Dernière Cène*, première peinture de l'inventaire de l'œuvre de Flémal et l'*Invention de la sainte Croix*, dernière œuvre répertoriée, que la boucle était bouclée, du premier au dernier tableau, et plus qu'aucun autre tableau de Flémal ne viendrait enrichir le Trésor.

C'était sans compter avec la Communauté cistercienne de Brialmont qui déposait au Trésor la peinture d'une sainte Famille dans un paysage, petit tableau de cabinet. Toutes ces peintures ont subi un lifting de restauration. Le pôle Flémal poursuit sa route : il a déjà son histoire.

11e Journée portes ouvertes à la Paix-Dieu ! Un rendez-vous à ne pas manquer !

© IPW

© IPW

Le Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » ouvre à nouveau ses portes au public le dimanche 8 octobre 2017 de 11h à 18h.

Organisée en collaboration avec la Maison du Tourisme Meuse-Condroz-Hesbaye, cette journée vous permettra de découvrir les savoirs et savoir-faire des artisans du patrimoine bâti, à travers la présentation des métiers du bois, de la pierre, des décors, le travail à la chaux, les pierres sèches, le vitrail, la dorure, etc.

Vous aurez également la possibilité de déguster le patrimoine culinaire de la région grâce à la présence d'artisans locaux présentant les produits du terroir.

L'équipe du Centre des métiers du patrimoine vous présentera son offre de formations professionnelles et les différentes activités pédagogiques de sensibilisation au patrimoine et à ses métiers.

Au programme : démonstrations de métiers, ateliers « live », visites guidées du site de l'ancienne abbaye, dégustation de produits du terroir, exposition thématique…

Entrée gratuite ! Vaste parking ! Bar en plein air et possibilité de se restaurer !

DU CÔTÉ DU MASTER COMPLÉMENTAIRE…

Bientôt la rentrée académique 2017-2018

L'Institut du Patrimoine wallon, véritable ensemblier de la formation interuniversitaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier, travaille depuis plus de trois ans en complète symbiose avec le Comité de gestion du master de spécialisation sur l'adaptation du programme de formation suivant les directives du décret Marcourt.

Cette année 2017-2018 verra les étudiants de deux auditoires (année 1 et année 2) parcourir la Wallonie pour augmenter leurs compétences en conservation et restauration du patrimoine.

La rentrée académique est programmée le jeudi 21 septembre 2017 à 18h. Le Centre des métiers du patrimoine aura la chance d'accueillir Benjamin Mouton, Architecte en chef des Monuments historiques, vice-Président d'Icomos international. Il présentera une conférence intitulée *Le sourire du Patrimoine*. Bienvenue aux passionnés du patrimoine !

© Benjamin Mouton

DU CÔTÉ DE LA FORMATION...

Deux formations diplômantes d'envergure

« Maçon du patrimoine »

Dans la restauration du patrimoine, le maçon joue un rôle majeur en tant que garant de la qualité de l'enveloppe et de la structure du bâtiment. La maçonnerie dans les chantiers de restauration de bâtiments anciens nécessite d'acquérir et de maîtriser des connaissances techniques poussées et spécifiques. Cette nouvelle formation unique en Wallonie permet d'améliorer et de renforcer connaissances et maîtrise du bâti ancien, tout en contribuant à préserver un savoir-faire traditionnel. Le secteur de la construction est en demande de maçons spécialisés en patrimoine, cette formation est donc une formidable plus-value professionnelle, favorisant une embauche rapide.

La formation s'adresse aux diplômés de l'enseignement technique ou professionnel (construction – gros œuvre) ou de l'apprentissage IFAPME et aux maçons qualifiés (3 à 5 ans d'expérience).

Le programme s'articule en trois volets : théorie, théorie spécifique et pratique sur chantiers ainsi que techniques particulières. S'y ajoutent l'alternance en entreprise spécialisée et un stage rémunéré.

La **théorie** aborde à la fois le contexte patrimonial, l'observation du bâti ancien, la lecture de plan, l'organisation de chantier, le comportement thermique du bâti ancien, l'humidité et la connaissance de la chaux et des mortiers.

La **théorie spécifique et pratique sur chantiers** se concentre sur le traitement des végétaux, les travaux de démolition et de dépose, les maçonneries enterrées et semi-enterrées, les maçonneries en élévation (briques, moellons, pierres de taille), le comportement interne des maçonneries, les clôtures et enceintes.

Les **techniques particulières** envisagent la méthode des étais et vérins hydrauliques, les maçonneries sous eau, celles en pierres sèches et enfin, en terre crue ainsi que le nettoyage des façades.

En pratique :

- de fin septembre 2017 à juin 2018
- 32 semaines de 38h en alternance en entreprise et sur des chantiers-école gérés par l'Institut du Patrimoine wallon
- au Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme (rue de Waremme, 101 à 4530 Villers-le-Bouillet), au Centre des métiers du patrimoine de l'Institut du Patrimoine wallon (rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay), sur chantiers et en entreprise en Wallonie
- 250 €

Informations :

- Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme : +32 (0)85/27 13 40 • www.centrelhw.ifapme.be
- Centre des métiers du patrimoine : +32 (0)85/410 350 • infopaixdieu@idpw.be • www.institutdupatrimoine.be • www.alliancepatrimoineemploi.be

Inscriptions :

- Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme : +32 (0)85/27 13 40 • www.centrelhw.ifapme.be
- Clôture des inscriptions le **30 septembre 2017**
- Nombre de places limité à **10 personnes**
- Inscription conditionnée à un entretien de motivation

« Gestionnaire de chantiers patrimoine »

Les chantiers de restauration de bâtiments anciens nécessitent d'acquérir et de maîtriser des connaissances techniques poussées et spécifiques. Cette nouvelle formation unique en Wallonie permet d'aborder et de maîtriser la dimension technique des métiers liés au patrimoine ainsi que l'élaboration d'outils de gestion. Le secteur de la construction est en effet en demande de gestionnaires de chantiers patrimoniaux. Cette formation constitue donc une formidable opportunité professionnelle.

La formation est accessible aux bacheliers en construction ou aux chefs d'entreprise IFAPME (secteur construction) de même qu'aux chefs de chantiers ou chefs d'équipe, sur base dans ce dernier cas d'une lettre de motivation demandée lors de l'inscription.

Le programme se compose d'un module obligatoire consacré à la gestion de chantiers patrimoine (35h) et de modules au choix ainsi que d'un stage en entreprise spécialisée (40h).

Le **module obligatoire** aborde la compréhension globale et structurelle du bâti ancien, la législation et les procédures en matière de biens classés ainsi que les marchés publics.

Les **modules au choix** se ventilent en plusieurs thématiques :

- couverture de toiture (28h) : matériaux de couverture, principes de mise en œuvre, pathologies et problématiques d'une charpente ;
- charpentes et structures en bois (21h) : compréhension structurelle d'une charpente, pathologies des bois et problématiques de chantier, techniques de restauration des bois, planchers et parquets ;
- pierres (28h) : pierres et marbres, réception en carrière et fournisseurs, techniques de restauration et nettoyage des pierres, dallages et décors ;
- chaux et ses applications (42h) : mortiers, jointoiement et maçonnerie briques et pierres, reprise en sous-œuvre, traitement des végétaux, problèmes phytosanitaires, enduits et badigeons intérieurs et extérieurs ;
- décors intérieurs (28h) : compréhension du décor dans sa globalité, connaissance des techniques décoratives, conservation et maintenance ;
- métaux (14h) : connaissance des métaux, connaissance historique et stylistique, entretien, maintenance et restauration.

En pratique :
- de fin septembre 2017 à juin 2018
- de 18h15 à 21h40 (mardi) et de 8h45 à 12h25 (samedi)
- au Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme (rue de Waremme, 101 à 4530 Villers-le-Bouillet) et au Centre des métiers du patrimoine de l'Institut du Patrimoine wallon (rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay)
- 250 €

Informations :
- Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme : +32 (0)85/27 13 40 • www.centrelhw.ifapme.be
- Centre des métiers du patrimoine : +32 (0)85/410 350 • infopaixdieu@idpw.be • www.institutdupatrimoine.be • www.alliancepatrimoineemploi.be

Inscriptions :
- Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme : +32 (0)85/27 13 40 • www.centrelhw.ifapme.be
- Clôture des inscriptions le **30 septembre 2017**
- Nombre de places limité à **12 personnes**

Formation « Entretien des monuments funéraires » à destination des ouvriers communaux

Dans le cadre des cycles de formation sur la gestion et la restauration des cimetières, le Centre des métiers du patrimoine propose depuis plusieurs années un stage sur l'entretien des monuments funéraires.

Une semaine de chantier qui vise à poursuivre divers objectifs :
- apprendre à poser un diagnostic sur l'état d'un monument,
- connaître les différents matériaux et les techniques utilisées,
- mettre en place des interventions d'entretien et de conservation des monuments funéraires.

Avec le partenaire Qualité Village Wallonie asbl, le Centre des métiers du patrimoine a choisi d'intervenir cette année sur le monument Crassier datant du XIX^{e} siècle et situé dans le petit cimetière de Celles sur la commune de Faimes (Liège). Il s'agit d'un monument très intéressant d'un point de vue historique, artistique et technique. Le chantier s'est déroulé pendant deux semaines avec deux équipes différentes, composées chacune de huit stagiaires, pour la plupart ouvriers communaux.

Les deux formateurs, Patrick et Marie, ont varié des parties plus théoriques, ayant pour objectifs la connaissance des matériaux et des techniques d'intervention, avec un travail manuel de terrain, tout en laissant la place aux questions et à la curiosité des stagiaires. Cette organisation de formation a présenté également des aspects autres que les techniques de restauration du patrimoine, à savoir apprendre à travailler en équipe et à gérer le travail selon un programme prédéfini.

© Commune de Faimes

Comme à la fin de chaque stage, les avis des stagiaires ont été collectés. La plupart d'entre eux ont confirmé l'importance de cette dualité « théorie-pratique » avec la possibilité de prendre du temps pour observer et réfléchir à la bonne décision à prendre.

L'aboutissement de la restauration du monument Crassier est le résultat d'un travail d'équipe et de collaboration entre l'IPW et son Centre des métiers du patrimoine, Qualité Village Wallonie et la Commune de Faimes. Il est aussi l'exemple de l'importance de la formation des ouvriers de terrain confrontés quotidiennement à la problématique de l'entretien et de la restauration de monuments funéraires communaux.

Restauration de l'abbatiale : chantier-école charpente

Pour le lot charpente de ce chantier de restauration, l'IPW a décidé de réaliser les travaux dans le cadre d'un chantier-école organisé par son Centre de formation aux métiers du patrimoine « la Paix-Dieu ». C'est une formidable opportunité pour l'ensemble des intervenants tant pour les stagiaires, qui suivent actuellement une formation en alternance au Centre IFAPME de Gembloux et qui peuvent exercer leur talent de manière concrète sur une charpente datée du début du XVIII^{e} siècle, que pour le Centre des métiers du patrimoine, pour qui ce chantier-école représente un aboutissement après 17 années d'organisation de formations de courte durée.

Un chantier de restauration est, par nature, une opération délicate car il doit assurer la meilleure adaptation possible entre le projet et la réalité du monument. Il ne s'agit pas d'appliquer des recettes, mais d'observer, de combiner, de proposer des adaptations pour préserver les détails de charpenterie. C'est donc la meilleure manière d'apprendre car c'est dans les situations concrètes que la transmission des savoirs et savoir-faire est la plus bénéfique.

Les stagiaires et deux de leurs formateurs. Photo G. Focant © SPW

Les stagiaires, au nombre de huit, sont encadrés par un staff de quatre formateurs-charpentiers. Ils forment une équipe qui est confrontée, de la même manière que les autres entreprises, aux problèmes de coordination, de délai ainsi qu'à l'obligation de résultat… Ils participent au suivi du chantier, ils ont des contacts avec les bureaux d'études – architecture et stabilité – et avec l'Administration du patrimoine. L'objectif est de leur présenter tous les aspects spécifiques de la restauration afin qu'ils prennent conscience que si chaque métier est important, le résultat dépend du travail réalisé en commun.

Pour suivre l'évolution du chantier : www.facebook.com/LaPaixDieu

Programme des formations aux métiers du patrimoine

Le programme complet, les dates et lieux de stages et tout renseignement complémentaire sont disponibles sur le site internet www.institutdupatrimoine.be ou sur Facebook et Twitter.

Pour tout renseignement :
Tél. : +32 (0) 85/410 350
infopaixdieu@idpw.be

N°	Stages	Dates
2	Colombage et torchis Chantier sur site extérieur	28, 29, 30, 31 août et 1er septembre 2017 au Fourneau Saint-Michel
1a	Théorie générale Obligatoire pour tous les nouveaux stagiaires	26 septembre 2017
4	La chaux - un matériau et ses diverses utilisations	Théorie spécifique et application en atelier : 18, 19, 20 octobre 2017 et 25, 26, 27 octobre 2017
5	Enduits et badigeons (2e cycle)	16, 17, 21 novembre 2017
7	À la découverte du décor à travers le dessin, le modelage et l'histoire de l'art (1er cycle)	Théorie spécifique et application en atelier : 20, 21, 22, 23, 24 novembre 2017
3a	Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1er cycle)	Théorie spécifique et visites : 21, 22, 23 novembre 2017
5a	Exhumation (2e cycle)	24 novembre 2017
9	Dorure - métallisation à la feuille (1er cycle)	Théorie spécifique et application en atelier : 4, 5, 6, 7, 8 décembre 2017
10	Technique du sgraffite (2e cycle)	Théorie spécifique et application en atelier : 11, 12, 13, 14, 15 décembre 2017

Ces stages sont accessibles à toute personne ayant le désir d'améliorer ses connaissances dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine architectural : artisans, ouvriers, entreprises, architectes, historiens de l'art, gens de métier, enseignants du secteur et gestionnaires du patrimoine.

DU CÔTÉ DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES...

Une virée dans la Botte du Hainaut

Le vendredi 26 mai dernier, l'équipe pédagogique du Centre des métiers du patrimoine participait à Mus'école 2017 organisé par l'asbl Vitamines Music. Cet évènement rassemblait les instituteurs des écoles fondamentales de la région de Couvin autour de différentes thématiques exploitées dans de nombreux ateliers. Partenaires dans le cadre du projet LEADER 2014-2020 dans le domaine du patrimoine sur le territoire des cinq communes de la Botte, le Gal de la Botte du Hainaut et le Centre des métiers du patrimoine animaient main dans la main un atelier posant la question suivante : « Comment aborder le patrimoine dans ma classe ? ».

Accompagnés de Christophe Mahy, un tailleur de pierre de la région, la matinée fut très intense : une animation pratique couplée avec une réflexion pédagogique et la découverte de divers outils utiles aux enseignants qui souhaitent exploiter le patrimoine local en classe. Le patrimoine, un outil à portée de tous, très riche en pistes d'exploitations.

Des contacts ont été pris pour des projets sur le terrain, enrichis et complétés par un passage par le Centre des métiers du patrimoine et la rencontre avec un de nos talentueux artisans.

Amis de la Botte du Hainaut, n'hésitez pas à prendre contact avec Robin Penay (tél : +32 (0)60/41 14 07) au Gal de La Botte du Hainaut ou encore avec Sandrine Counson au Centre des métiers du patrimoine (tél : +32 (0)85/41 03 55).

Deuxième prix Reine Paola

Le collège Saint-Michel de Gosselies, qui participe depuis plusieurs années aux classes d'éveil du Centre des métiers du patrimoine, a reçu le deuxième prix Reine Paola pour le projet « Patrimoine et pédagogie » mené depuis 15 ans. Une récompense qui a pour but d'encourager les enseignants dans des réalisations pédagogiques innovantes.

Le projet utilise le patrimoine comme outil pédagogique, en partant de l'école des élèves comme source d'exploitation. Il s'articule sur plusieurs années et sur plusieurs thèmes comme l'histoire locale du collège, la sculpture de saint Michel du parc de l'école et actuellement, la réalisation d'une maquette en bois du domaine de l'école. C'est un projet transversal où le patrimoine est abordé dans toutes les disciplines scolaires et sert à valoriser les élèves dans des réalisations concrètes.

© Collège Saint-Michel de Gosselies

Pour construire cette maquette, les élèves séjournent à la Paix-Dieu pour réaliser, dans un premier temps, des instruments de mesure de l'Antiquité et du Moyen Âge. Une fois les mesures prises et la mise à l'échelle effectuée, d'autres élèves commencent la réalisation du château et du pavillon de l'école. C'est dans les conditions réelles d'atelier que les élèves travaillent le bois. Une belle opportunité pour eux de découvrir le métier de menuisier, ses machines, ses outils et surtout de rencontrer un artisan passionné.

Le Centre des métiers du patrimoine tient à féliciter l'équipe pédagogique du collège Saint-Michel de Gosselies pour cette récompense et soutient pleinement ce type d'initiative. Il invite les enseignants à contacter son équipe pour développer ce genre de projet lié au patrimoine et à ses métiers.

Xavier Sollas, enseignant et instigateur du projet comprend bien toutes les possibilités d'exploitation de notre patrimoine dans les différentes disciplines scolaires. Le patrimoine est un outil pédagogique et une grande source d'inspiration pour l'enseignement. Il valorise également les métiers du patrimoine et décloisonne les formations techniques des formations dites « intellectuelles ». C'est une reconnaissance méritée pour un projet novateur, mené par une équipe pédagogique passionnée et fédérateur pour les élèves et les enseignants.

Encore toutes nos félicitations !

En page 24 du dernier numéro de La Lettre du Patrimoine, l'Administrateur général de l'IPW, Freddy Joris, annonçait son départ à la retraite cet été, 18 années après la création de l'organisme.

À la demande du Ministre du Patrimoine, F. Joris a accepté de différer son départ au 1er janvier 2018, afin d'accompagner la transition entre l'Institut du Patrimoine wallon et la nouvelle Agence du Patrimoine (AWaP).

Jean François, l'architecture et le paysage

Pour construire en Ardenne, la modestie est plus nécessaire que le talent.
Jean François (1962)

Le Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF conserve le fonds Jean François (1903-1977), issu des collections de l'ancien musée d'Architecture de Liège. Dix-huit dossiers d'architecture et d'urbanisme concernent la (re)construction ou transformation de maisons individuelles à Huy, Eben-Emaël, Flémalle-Grande, Namur, Tellin, la réalisation de barrages (celui de la Vesdre à Eupen et celui de l'Ourthe à Nisramont), mais également la remise en place de la porterie de l'abbaye du Val Benoît, les restaurations du musée de Herstal, l'édification d'un établissement scolaire à Peruwelz ou encore des plans particuliers d'aménagement à Hamoir… L'ingénieur architecte nous a par ailleurs laissé les cours, illustrés de sa main, qu'il a dispensés à la faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège, ainsi que des notes définissant les styles de l'architecture civile et privée au pays de Liège, initialement développées par son prédécesseur Albert Puters. Ses dossiers et quelques-unes de ses publications rendent également compte de ses observations et de ses réflexions quant aux relations entre paysage et architecture, aux plans des lotissements, aux prescriptions urbanistiques, aux chalets, à l'intégration des constructions aux sites et aux notions d'esthétique appliquées aux bâtiments industriels.

Sa vocation de peintre paysagiste lui a ouvert les yeux. Son combat pour sauver le visage de l'Ardenne débute peu après la Seconde Guerre mondiale. Membre de la CRMS dès 1946, Jean François affirme la primauté du paysage et prône la nécessité d'une doctrine incluse de manière explicite aux plans d'aménagement. Son but : éviter toutes constructions « perturbatrices » voire « offensantes » du paysage, « résister au goût mal éduqué de nombreux clients », recadrer les « mauvais compositeurs qui ont une peur panique de la surface calme et du volume simple ». Un essai de rédaction de prescriptions urbanistiques voit le jour en 1962.

En 1971, il analyse *L'architecture sans architecte* et en dénonce quelques « déviations esthétiques ». Sous l'impulsion de la CRMS, il s'attache ensuite, avec trois collègues, à la rédaction de *Conseils pour restaurer une maison campagnarde*. L'exposition itinérante consacrée à *La maison wallonne en site rural* lui donne l'opportunité de partager son analyse des différents types d'architecture traditionnelle. Il souligne la simplicité des volumes et l'intégration aux sites. Il attire l'attention sur des exemples d'adaptations réussies et épingle quelques modernisations regrettables. Il fait l'éloge du mimétisme et de l'harmonie de quelques maisons contemporaines admirablement intégrées. Sans nul doute, des pistes à explorer en vue de futurs classements…

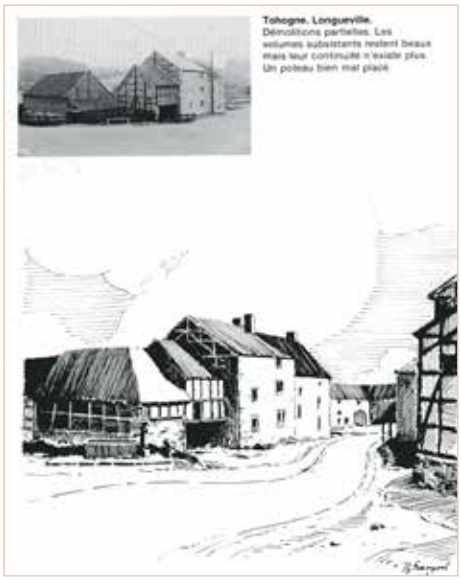

L'album Dessins d'architecture wallonne, *publié en 1976, est un recueil de ses dessins exécutés entre 1942 et 1955, confrontés à des photographies récentes. Fruit d'une collaboration non concertée entre Jean François, professeur émérite, et les membres de la section d'Architecture de l'Université de Liège, la publication livre aussi quelques commentaires sur la conservation des biens, leur restauration, les erreurs qui auraient dû être évitées.*

Monique Merland,
Documentaliste

Si vous souhaitez suivre les actualités du Centre, il vous suffit de créer un compte sur le site Internet de la Commission royale : www.crmsf.be. Vous y découvrirez la nouvelle série « Il était une fois… », qui a pour objectif de vous faire mieux connaître nos collections, en dévoilant nos « trésors » et en attisant votre curiosité.

Le Centre est accessible
sur rendez-vous préalable,
du lundi au vendredi, de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30.

CRMSF, rue du Vertbois 13C, 4000 Liège
tél. +32 (0)4/232 98 60
monique.merland@crmsf.be

Une publication de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Éditeur responsable

Freddy Joris
Administrateur général de l'IPW

Coordination

Stéphanie Bonato

Collaborations

Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW),
Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et associations.
Les articles non signés émanent tous de collaborateurs de l'IPW.

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

IPM printing
Rue Nestor Martin, 40 • 1083 Bruxelles
+32 (0)2 / 218 68 00

S'abonner gratuitement ?

• via la page d'accueil du site
www.institutdupatrimoine.be

• à l'adresse lalettre@idpw.be

• à l'adresse postale :
Institut du Patrimoine wallon,
Lettre du Patrimoine,
rue du Lombard 79 à 5000 Namur

Les Lettres parues jusqu'à présent sont disponibles sur le site www.institutdupatrimoine.be.

Vous pouvez également choisir de recevoir la version électronique de cette *Lettre* en en faisant la demande à l'adresse : lalettre@idpw.be

Ce numéro a été tiré
à 13.000 exemplaires.
Les informations ont été arrêtées
à la date du 27 juin 2017.
Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.